Aide à domicile Mention complémentaire

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE Arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire Aide à domicile

NOR: MENE0402018A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Vu le décret n° 2001-286 du 28 mars 2001 modifié portant règlement général de la mention complémentaire ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 13 janvier 2004 ; Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 17 mai 2004,

Arrêtent

Article 1^{er} – La définition et les conditions de délivrance de la mention complémentaire Aide à domicile sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Ce diplôme est classé au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formations.

Article 2 – Le référentiel d'activités professionnelles, le référentiel de certification et les unités constitutives de la mention complémentaire Aide à domicile sont définis à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 – L'accès en formation est ouvert, après examen de leur dossier, aux candidats titulaires des titres et diplômes suivants :

- brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales ;
- brevet d'études professionnelles Bioservices, dominante agent technique d'alimentation;
- certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance ;
- certificat d'aptitude professionnelle Employé technique de collectivités ;
- certificat d'aptitude professionnelle Assistant technique en milieux familial et collectif;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide médico-psychologique;
- diplôme professionnel d'Aide-soignant;
- diplôme professionnel d'Auxiliaire de puériculture ;
- brevet d'études professionnelles agricole option Services, spécialité services aux personnes ;
- certificat d'aptitude professionnelle agricole Services en milieu rural ;
- certificat d'aptitude professionnelle agricole Employé d'entreprise agricole et para agricole, spécialité Employé familial ;
- titre Assistant de vie ;
- titre Employé familial polyvalent;
- brevet d'aptitude professionnelle Assistant animateur technicien.

Sur décision du recteur, peuvent également être admis en formation les candidats remplissant les conditions définies à l'article 6 du décret du 28 mars 2001 susvisé.

La durée de la formation est de 576 heures en établissement ou en centre de formation.

Les titulaires des titres et diplômes précités peuvent bénéficier d'allégements de formation.

Article 4 – La formation à la mention complémentaire Aide à domicile est dispensée par des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat ou des établissements publics de formation continue figurant sur une liste arrêtée par le recteur, après avis du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.

L'ouverture est prononcée par le recteur.

Pour être admis à figurer sur cette liste, les établissements d'enseignement publics, privés sous contrat ou les établissements publics de formation continue doivent adresser au recteur et au directeur régional des affaires sanitaires et sociales, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, un dossier constitué des pièces suivantes :

- a) liste nominative du personnel de direction et des formateurs avec indication des diplômes dont ils sont titulaires, leurs états de service et l'indication des enseignements qu'ils assureront ;
- b) plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire ainsi que la liste des équipements et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire ;
- c) projet pédagogique précisant notamment la nature et les lieux des périodes de formation en milieu professionnel ;
- d) modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire ;
- e) rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.

Article 5 – La formation à la mention complémentaire Aide à domicile est également dispensée par des établissements privés hors contrat ou des centres de formation d'apprentis agréés par décision conjointe du recteur et du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.

L'agrément est accordé pour une période de trois ans, renouvelable après examen d'un rapport de fonctionnement comportant les modifications intervenues depuis la décision d'ouverture et les résultats obtenus à l'examen, transmis au recteur à l'issue de chaque année scolaire.

Pour obtenir l'agrément, les établissements privés hors contrat ou les centres de formation d'apprentis doivent, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, constituer un dossier de demande d'agrément en double exemplaire dont l'un est envoyé au recteur et l'autre au directeur régional des affaires sanitaires et sociales. Ce dossier, qui doit comporter une étude sur l'opportunité de l'agrément au regard des besoins de formation régionaux, est constitué des pièces suivantes :

A – Aspects pédagogiques :

- liste nominative du personnel d'encadrement et du personnel devant assurer un enseignement régulier ainsi que la justification de leurs diplômes ou titres et l'indication des enseignements qu'ils assureront,
- conformité et qualité du projet pédagogique et des moyens pédagogiques, retracés à l'aide d'un document exposant le projet pédagogique de formation et indiquant les moyens pédagogiques choisis par l'établissement pour la mise en œuvre du référentiel, les modalités d'organisation des périodes en milieu professionnel et la liste des formations dispensées par l'établissement,
- rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.
- B Moyens de fonctionnement et conditions matérielles :
- plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire,
- liste des équipements, matériels pédagogiques utilisés pour la formation concernée et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire,
- avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,
- attestation d'assurance relative aux locaux et celle concernant l'activité de formation,
- modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire.

Article 6 – Quel que soit l'établissement, l'équipe pédagogique doit comporter au moins un formateur titulaire du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale et au moins un formateur titulaire du diplôme d'État d'infirmier qui doivent, en outre, justifier d'une expérience professionnelle minimale de trois ans dans le champ de leur spécialité ou de leurs enseignements.

Article 7 – La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 16 semaines sauf allégement de formation.

Ses objectifs et modalités sont définis à l'annexe II du présent arrêté.

Article 8 – Le règlement d'examen est fixé à l'annexe III du présent arrêté.

Article 9 – La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IV du présent arrêté.

Les titulaires de certains diplômes ou titres peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves conformément à l'annexe VI du présent arrêté.

La mention complémentaire Aide à domicile et le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, régi par les dispositions de l'arrêté du 26 mars 2002 modifié relatif au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale pris en application du décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création de ce diplôme, sont des diplômes équivalents.

Article 10 – La mention complémentaire Aide à domicile est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 28 mars 2001* susvisé.

Article 11 – Les correspondances entre les épreuves de l'examen défini par l'arrêté du 28 juillet 1995 portant création de la mention complémentaire Aide à domicile et les unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe V du présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à dix sur vingt obtenues aux épreuves de l'examen subi suivant les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 précité et dont le candidat demande le bénéfice, sont reportées, pendant leur durée de validité, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 12 du décret du 28 mars 2001* susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 12 – La première session d'examen organisée en vue de la délivrance de la mention complémentaire Aide à domicile organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2005.

La dernière session d'examen de la mention complémentaire Aide à domicile organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié précité aura lieu en 2004. À l'issue de cette session, l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié est abrogé.

Article 13 – Le directeur de l'enseignement scolaire et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation Le directeur de l'enseignement scolaire Patrick Gérard

Le chef de service Adjoint au directeur général de l'action sociale Bernard Garro

Journal officiel du 22 septembre 2004 Bulletin officiel du 7 octobre 2004

* À titre d'information, il vous est signalé que le décret du 28 mars 2001 modifié, portant règlement général de la mention complémentaire, est abrogé et remplacé par les dispositions du code de l'éducation reproduites page 6 de ce document.

Nota – Cette brochure est disponible à la librairie du Centre national de documentation pédagogique, 13 rue du Four, 75006 Paris, dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique et en ligne à l'adresse suivante : www.cndp.fr.

© MENESR/CNDP

ANNEXE I

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Référentiel d'activités professionnelles Référentiel de certification Unités constitutives de la mention complémentaire Aide à domicile

Référentiel d'activités professionnelles

Le titulaire de la mention complémentaire Aide à domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de vie quotidienne de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe notamment les mêmes emplois que le titulaire du diplôme d'état d'Auxiliaire de vie sociale.

En respectant les règles de discrétion professionnelle et l'identité culturelle des personnes il exerce les fonctions et activités qui peuvent être répertoriées comme suit.

Fonction de diagnostic de situation

Repérage des besoins, des attentes et des potentialités des personnes

Évaluation des ressources et des contraintes des situations

Recueil des consignes à respecter

Identification des tâches prioritaires à effectuer

Repérage des limites de compétences et identification des personnes à solliciter

Fonction de communication et de liaison

Prise de contact avec la personne et son entourage

Écoute, dialogue, négociation avec la personne, la famille

Sécurisation de la personne

Participation au soutien psychologique dans les étapes importantes de la vie personnelle ou familiale

Établissement de relations professionnelles avec les autres partenaires intervenant à domicile

Transmission d'informations aux personnes concernées

Participation à la vie du service à domicile

Extériorisation et analyse du vécu professionnel

Fonction de maintien et de restauration de l'autonomie

Stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne

Aide au repérage temporel et spatial

Stimulation des relations sociales

Fonction d'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne

Participation à l'élaboration des menus ; réalisation (ou aide à la réalisation) de repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits ; service des repas

Veille, s'il y a lieu, à la prise correcte des médicaments selon les indications médicales et en restant dans la limite de ses compétences

Aide aux activités de loisirs et de la vie sociale

Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne

Aide au retrait et à la remise en place des appareillages

Aide aux soins d'hygiène et de confort, à l'habillage et au déshabillage

Aide aux fonctions d'élimination

Fonction d'entretien et d'aménagement du cadre de vie

Réalisation (ou aide à la réalisation) de l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement Décontamination et/ou désinfection des surfaces, matériels

Entretien, vérification et participation à la maintenance des matériels, des aides techniques et des appareillages

Aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité

Participation à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques

Fonction d'organisation et de gestion

Organisation du travail en fonction des besoins et attentes de la personne, des ressources et des contraintes du milieu, des consignes données

Gestion des produits courants

Gestion du budget alloué pour les achats

Aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives

Fonction de gestion de la qualité

Évaluation de la qualité de l'action Réajustement de l'action Participation aux actions qualité

Mise en relation du référentiel des activités professionnelles et du diplôme

Référentiel des activités professionnelles		Référentiel du diplôme
Fonctions	Capacités	Compétences terminales
		C11 Créer une situation d'échange
		C12 Conseiller, négocier
Communication et liaison	C1 communiquer	C13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
		C14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
		C21 Recueillir des données
Diagnostic de situation	C2 s'informer,	C22 Établir un bilan de situation
	analyser, décider	C23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes
		C31 Organiser le travail et s'adapter à une
		situation non prévue
Organisation et gestion	C3 organiser gérer	C32 Gérer les stocks
organisation of gestion		C33 Gérer le budget imparti
		C34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
	<u> </u>	
Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne		C41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
		C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
Maintien et restauration de l'autonomie	C4 accompagner	C43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité
	et/ou réaliser	C44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs
Entretien et aménagement du cadre de vie		C45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements
		C46 Assurer la prévention et la sécurité
Gestion de la qualité		C47 Évaluer et ajuster son action

Référentiel de certification

Compétence globale

Le titulaire de la mention complémentaire «aide à domicile » exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il doit être capable:

- d'appréhender les situations et leurs évolutions,
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il contribue au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

Capacités et compétences terminales

C1 Communiquer

- C.11 Créer une situation d'échange
- C12 Conseiller, négocier
- C13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail

C2 S'informer, analyser, décider

- C21 Recueillir les données
- C22 Établir un bilan de la situation
- C23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes

C3 Organiser, gérer

- C31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
- C32 Gérer les stocks
- C33 Gérer le budget imparti
- C34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne

C4 Accompagner et/ou réaliser

- C41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité
- C44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs
- C45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements
- C46 Assurer la prévention et la sécurité
- C47 Évaluer et ajuster son action

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C1 Communiquer		
C11 Créer une situation d'échange		
Se présenter	Situation réelle ou simulée	Questionnement et reformulation
Écouter et reformuler les attentes	Éléments de la situation Téléphone	précis, pertinents avec un vocabulaire et/ou un mode de
Formuler des questions et des	1	communication adapté
réponses adaptées		
Utiliser des moyens de communication non verbale	Moyens de communication non verbale : pictogrammes, micro-ordinateur	Attitude respectueuse, calme, adaptée à la situation
Sécuriser	inicro-ordinateur	
C12 Conseiller, négocier		
Argumenter ses propositions	Situation réelle ou simulée	Pertinence des arguments et des
Proposer des solutions alternatives	Éléments de la situation	solutions proposées
Négocier avec la personne (enfant, adulte), la famille, les autres intervenants, l'employeur		
C13 Rendre compte aux interlocut	eurs concernés	
Repérer les interlocuteurs	Situation réelle ou simulée	Précision, fiabilité et pertinence
Sélectionner les informations	Éléments de la situation	de la transmission Prise en compte du degré
Respecter ou choisir la forme de transmission	Moyens de transmission	d'urgence Respect de la discrétion professionnelle
Transmettre les informations		
C14 S'intégrer dans un projet, dan	s une équipe de travail	
Participer à l'élaboration et au	Situation réelle ou simulée	Respect des projets
suivi d'un projet	Éléments de la situation	
Situer sa fonction et la limite de ses compétences	Projets (de l'équipe, de la famille, de la personne)	Pertinence des interventions, de l'argumentation au sein de
Participer au travail de l'équipe	Organigrammes Statut d'association, convention	l'équipe
Participer à une réunion de	collective, contrat de travail	Expression du vécu professionnel
travail		
C2 S'informer, analyser, décid	ler	
C21 Recueillir les données		
par observation, interrogation, consultation de documents	Situation réelle ou simulée	
Données relatives :	Éléments de la situation :	Pertinence et logique des
– à la personne (âge ; possibilités	– nature de l'employeur	questions, des observations, des
motrices, sensorielles,	- caractéristiques de la personne,	informations
intellectuelles ; état cutané ;	de la famille, de la prestation	
habitudes de vie, valeurs	demandée	Attitude relationnelle adaptée
culturelles ; ressources ; événements marquants	- ressources humaines (famille,	
- aux attentes de la personne	voisinage, intervenants à domicile)	Respect de l'intimité des
- à l'entourage familial, au	- caractéristiques du projet de	personnes
voisinage	maintien à domicile, du plan	Repérage des données objectives
– à l'environnement matériel	d'aide	et subjectives

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
(aménagement du logement,	- ressources matérielles : plan du	Vérification éventuelle
infrastructures du quartier)	logement, équipement ; plan du	des informations recueillies
– aux consignes à respecter	quartier, infrastructures locales,	Repérage des évolutions
– aux partenaires (qualité, rôles)	secours d'urgence	de la situation
C22 Établir un bilan de la situation	n par rapport :	
- à la personne (enfant, adulte)	Documents professionnels:	Exactitude et justification du
- à son environnement familial,	 documents de transmission 	bilan, des liens établis entre les
social, matériel	– carnet de santé	données
- aux ressources institutionnelles	– presse professionnelle	
sanitaires et sociales		Évaluation des facteurs de risques
dans le cas d'un bilan initial		et des facteurs de perturbation
(prise de fonction), d'un bilan		
journalier		
Organiser et hiérarchiser les données		
Mettre en relation les données		
Repérer les informations		
manquantes		
Consigner les données		
significatives		
	te tenu des besoins, des ressources, o	les contraintes
Déterminer les priorités		Pertinence des objectifs et des
Identifier les objectifs à court et à		choix
long terme		Justification des priorités et des
Faire des choix		choix
Taire des choix		Respect des limites de
		compétences
C3 Organiser, gérer		
C31 Organiser le travail et s'adapt	er à une situation non prévue	
Con Organisci ie travan et s adapt	Situation réelle ou simulée	Présentation et justification du
Planifier les différentes activités	Situation reene ou simulee	planning des activités
d'une séquence horaire, d'une	Local équipé	Prise en compte de la présence et
journée, d'une semaine pour	Bilan de la situation	
	i bhan de ia shhanon	des potentialités de la personne
l'intervenant, éventuellement		des potentialités de la personne Enchaînement correct des tâches
-	Prestations à effectuer	
l'intervenant, éventuellement	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants	Enchaînement correct des tâches
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour	Prestations à effectuer	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort,
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue Planning prévu	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue Planning prévu Local équipé	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue Évaluation correcte des besoins
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail C32 Gérer les stocks Réaliser l'inventaire des produits en réserve	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue Planning prévu Local équipé Éléments de la situation	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue Évaluation correcte des besoins Prise en compte des habitudes et
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail C32 Gérer les stocks Réaliser l'inventaire des produits en réserve Évaluer les besoins pour les	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue Planning prévu Local équipé	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue Évaluation correcte des besoins Prise en compte des habitudes et des avis de la personne
l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail C32 Gérer les stocks Réaliser l'inventaire des produits en réserve	Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue Planning prévu Local équipé Éléments de la situation Plan du quartier, ressources	Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue Évaluation correcte des besoins Prise en compte des habitudes et

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
Planifier les achats		
Ranger les produits		
C33 Gérer le budget imparti pour	les achats à effectuer	
Établir un budget prévisionnel	Liste des achats	Exactitude des prévisions, des
des achats	Liste de prix	comptes
	Somme allouée	Justification de la gestion du
Gérer la somme allouée		budget (rapport qualité/prix)
Tenir un livre de compte	Livre de compte de type familial	Lisibilité du livre de compte
C34 Participer à la gestion des doc	uments de la vie quotidienne	
Utiliser un classement existant	Moyens de classement	Tenue correcte du classement
Proposer un classement	Documents de la vie quotidienne	(ordre et mode)
Participer à l'élaboration d'un		Investigation limitée à la liberté
planning d'échéances		de la personne
administratives		_
Veiller au respect des échéances		Exactitude et fonctionnalité du
administratives		planning établi
		Respect des règles de discrétion
Renseigner des documents administratifs courants ou faire		professionnelle
appel à l'interlocuteur compétent		Exactitude des renseignements
(famille, professionnels)		
C4 Accompagner et/ou réalise	er	
C41 Concevoir, préparer, servir de	s repas équilibrés ou conformes aux	régimes prescrits en respectant les
goûts et les habitudes socioculturel		
Aider à l'élaboration ou élaborer	Local équipé (cuisine familiale,	Pertinence des menus
des menus équilibrés ou	office, salle à manger collective)	
conformes aux régimes	Éléments de la situation	
Aider à la réalisation ou réaliser :	Matériels :	Utilisation rationnelle des
- des techniques de préparation	– de préparation (mécaniques,	matériels conformément aux
des aliments avant ou après	électriques)	règles de sécurité et d'ergonomie
cuisson : épluchage, lavage,	– de cuisson (à gaz, électrique, à	
découpage, hachage, mixage	induction, micro-ondes)	Respect des techniques ; des
– des techniques de cuisson dans	– de conservation (réfrigérateur,	grammages, de la recette,
un liquide, à la vapeur, au four,	congélateur)	du régime
en sauté, en rôti	– de remise en température	
 un appareil, une sauce, une crème des préparations à base de pâte 	– de conditionnement, de service	Respect des règles d'hygiène
brisée, sablée, levée ; pâte à	Aides techniques pour la	Prise en compte des goûts et des
crêpes	préparation des repas	habitudes socio-culturelles de la
T T		personne
Utiliser des produits prêts à	Recettes	Justification des opérations
l'emploi : préparations		
instantanées, conserves	Prescription et protocole de	Prise en compte de la présence et
appertisées	régimes	des potentialités de la personne
Utiliser des restes	Temps disponible	Qualité du résultat
Mettre en œuvre ou adapter des recettes, des techniques de base		Respect du temps prévu
Réaliser un repas pour un		
nombre donné de personnes (une,		
deux), pour une consommation		
immédiate, différée		
Conserver les denrées et les		
préparations culinaires		
(réfrigération, congélation)		

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
Remettre ou maintenir en température les plats cuisinés à l'avance		Respect de la température Présentation soignée visant à stimuler l'appétit
Dresser les préparations en portions individuelles, en plats		Service dans des conditions optimales d'ambiance
multiportions Assurer le service des repas		Respect de la température, du rythme des personnes
C42 Assurer l'entretien et l'hygiène	e du cadre de vie, des équipements, c	-
Mettre en œuvre en milieu familial : – des techniques de dépoussiérage à sec et de dépoussiérage humide,	Locaux et supports à entretenir Locaux : cuisine, sanitaires, chambre avec revêtements de sols et de murs variés Équipements mobilier,	Indicateurs communs à C42 : Maîtrise de la technique (produits, matériels, mode
 par procédé manuel par procédé mécanique des techniques simples de détachage des techniques de lavage manuel 	électroménager, vaisselle, aides techniques Matériel de soins d'hygiène (bassin, urinal, appareillage) Linge, vêtements, accessoires	opératoire) Qualité du résultat (hygiène, propreté, esthétique, intégrité des supports, remise en ordre, satisfaction de l'usager) Respect des principes d'hygiène,
 lavage mécanique des techniques d'entretien des matériaux (verre, bois, céramiques, métaux, plastiques) des techniques de décontamination et de désinfection 	Matériels et produits d'entretien Balais, aspirateurs Cireuse Produits courants de décontamination, de désinfection, de nettoyage et d'entretien Lave-vaisselle	de sécurité, d'ergonomie, d'économie Respect de l'usager, de l'environnement matériel Respect du temps imparti
 des techniques d'entretien du linge repassage, pliage réfections courantes à la main, à la machine : ourlets, boutons adaptations simples de vêtements aux handicaps (pose de fermeture à glissière, 	Matériel d'entretien du linge Matériel de repassage, machine à coudre, accessoires pour réfection Lave-linge, séchoirs Linge, vêtements en textiles variés	
adhésifs, etc.)	Documentation Protocoles de décontamination et de désinfection Fiches techniques des produits et matériels	
Assurer la maintenance de premier niveau des équipements : – entretien périodique des matériels – repérage des dysfonctionnements – échange d'éléments standards (ampoule, fusible, joint, filtre) – intervention avec outillage simple (débouchage d'évier)	Éléments standards Outillage simple	Respect des procédures d'entretien Repérage correct des dysfonctionnements Intervention dans la limite des compétences ou signalement précis à un opérateur qualifié Respect des règles de sécurité
Participer à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques		Respect des consignes Opportunité de l'action

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C43 Aménager l'espace à des fins o	le confort et de sécurité en tenant co	ompte des vœux de la personne
Installer un espace pour une activité donnée Participer à l'adaptation du logement et de ses accès Réaliser des aménagements simples	Situation réelle ou simulée (appartement, maison individuelle) Bilan situationnel de la personne Plan des locaux et descriptif des aménagements existants Documentation sur : - mobilier et matériels courants et/ou adaptés - aides techniques - contrôle d'environnement, téléalarme - réglementation en matière d'accessibilité et d'adaptabilité des logements	Proposition d'adaptation fonctionnelle, confortable, non dangereuse, adaptée aux possibilités de la personne en respectant la volonté de celle-ci Pertinence des réalisations Justification des choix
	Matériel pour aménagements simples (outillage, aides techniques.)	
	de maintien de la vie sociale et de lo	
Rechercher les centres d'intérêt Proposer une activité :	Situation réelle ou simulée	Opportunité du choix en fonction :
proposer une activité :proposer un livre, un journalprésenter le programme TV	Bilan de la situation	des ressources matérielles,financières
 proposer un disque, un jeu une activité manuelle, une activité domestique proposer une activité mémoire 	Matériels de loisirs courants (livres, revues, catalogues album photos, télévision, chaîne Hi-Fi jeux)	 des potentialités et des goûts de la personne des objectifs fixés (détente, stimulation intellectuelle,
– présenter une sortie, une activité collective	Ressources locales pour les	sensorielle insertion)
– proposer un temps de repos –	sorties, les achats, les démarches	Justification des choix Attitude adaptée lors de la proposition, au cours de l'activité
Participer à une activité : - mettre à disposition et installer le matériel - lire, échanger sur une lecture, une émission de TV, un fait d'actualité	Matériels de loisirs adaptés : – à certains handicaps – au développement des fonctions motrices, sensorielles, de la mémorisation	(stimulation, valorisation, participation vigilance)
 aider à réaliser une activité manuelle, une activité domestique, du jardinage 		
 aider à effectuer (ou effectuer) des achats, des démarches administratives 		
C45 Assurer les soins d'hygiène co	rporelle, le confort, l'aide aux activi	tés motrices et aux déplacements
Attach to a trace of the control of	Circuit and III	On appréciera l'adaptation aux ressources et aux contraintes du domicile dans la limite des compétences
Aider à la réalisation (ou réaliser) des soins d'hygiène corporelle	Situation réelle ou simulée Local équipé	Préparation correcte des produits et des matériels
non prescrits par le médecin et dans la limite des compétences :	Produits, matériels, linge disponibles	Sollicitation et utilisation judicieuses des possibilités

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
 toilette du visage, des cheveux, du corps au lavabo, au lit soins d'hygiène du nez, de la bouche rasage du visage, coiffage, maquillage change de protections, pose d'urinal, de bassin participation à la surveillance de la diurèse Assurer le confort : installation dans un lit (réfection et change d'un lit inoccupé, d'un lit occupé); 	au domicile Local adapté pour personnes handicapées : sanitaire avec douche, baignoire, WC adaptés (rehausseur, barre d'appui) Matériels spécifiques : - sommier, matelas et accessoires de lit - fauteuils fixes, roulants, siège	physiques, intellectuelles de la personne Maîtrise et justification de la technique mise en œuvre: - installation et mobilisation - protection contre les risques de refroidissement - précision, pertinence du geste - ordre logique des opérations - utilisation correcte des produits des matériels - élimination méthodique des déchets, des matériaux souillés, des causes d'inconfort - gestes et postures adaptés de
- installation dans un siège; - aide à l'habillage, à la pose d'appareillage, au déshabillage; - aide à la prise des repas; - prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation (changement de position, friction de confort) Aider aux activités motrices: lever, coucher, marche, préhension Aider aux déplacements hors du domicile	de bain - cerceaux, coussins, cales - appareillage d'appel et de sécurité - lève-personne fixe, mobile - déambulateur, cannes - aides techniques à la prise des repas - bassin, urinal	Respect des limites de compétence. Respect des consignes Énoncé des situations à risques (aspirations, alitements prolongés) Respect des règles: - d'hygiène (mains, linge, gants) - de sécurité (aides techniques, produits et matériels non dangereux) pour la personne et l'opérateur Adaptation aux besoins de la périodicité des soins d'hygiène, de la mobilisation Respect de la pudeur, du confort et des goûts de la personne Comportement relationnel adapté tout au long des opérations Qualité du résultat (propreté, confort, esthétique, mise en place correcte des appareillages de sécurité, d'occupation, satisfaction de l'usager) Rangement des matériels et des produits Transmission pertinente des observations et des actions accomplies, à la personne, à la
C4(Assument 1		famille, aux autres intervenants
C46 Assurer la prévention et la séc C461 – de la personne aidée Signaler les anomalies, les signes d'alarme (œdème, ballonnement abdominal, sécrétions anormales, comportement inhabituel)	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation	Respect des limites de compétence Signalement correct des anomalies observées

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
Veiller, s'il y a lieu, à une prise correcte des médicaments « relevant d'un acte de la vie courante » selon les prescriptions médicales et en restant dans les limites de ses compétences Participer à des actions de prévention en matière de santé (hygiène, alimentation, mode de vie)	Protocoles	Respect du protocole Adéquation des moyens mis en œuvre aux objectifs de l'action
Participer à la prévention des accidents domestiques Mettre en œuvre les techniques de secourisme (programme de l'AFPS ou de SST) – Protéger, alerter • savoir protéger du surraccident • savoir transmettre l'alerte aux services de secours et de soins		
 Dégagement d'urgence : savoir quand et comment déplacer une victime en cas d'urgence Bilan et surveillance : savoir observer l'état des fonctions vitales et savoir reconnaître et apprécier les signes de détresse vitale Hémorragies : savoir agir devant une hémorragie visible Victime inconsciente : savoir agir devant une personne inconsciente et qui ventile Détresse ventilatoire : savoir reconnaître une détresse ventilatoire et savoir pratiquer les gestes adaptés Arrêt cardio-ventilatoire : savoir reconnaître un arrêt cardioventilatoire et savoir agir en conséquence Malaises : savoir agir en présence d'une personne consciente présentant un malaise Plaies et brûlures : savoir agir devant une plaie ou une brûlure Atteinte traumatique des os et articulations : savoir suspecter une atteinte traumatique des os et des articulations et savoir 		Le candidat doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST)
agir en conséquence		

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C462 – de l'aide à domicile		
Mettre en œuvre des techniques de manutention liées aux tâches ménagères, à l'accompagnement à la marche, au transfert des personnes.		Maîtrise des techniques de manutention des personnes, des matériels
Mettre en œuvre des exercices physiques destinés à renforcer la musculature et à éviter la fatigue musculaire		Exercices de relaxation et de renforcement musculaire adaptés
C47 Évaluer et ajuster son action		
Mesurer les écarts entre le résultat obtenu et les objectifs fixés	Situation réelle ou simulée	Pertinence de l'évaluation et des
Identifier et analyser les causes	Éléments de la situation	propositions de réajustement
des écarts Ajuster éventuellement les	Outils d'évaluation	
objectifs Proposer des solutions	Degré de satisfaction de l'usager	

Savoirs associés

\$1 Sciences médico-sociales

- S11 Connaissance des publics
- S12 L'environnement social des publics
- S13 Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
- \$14 Le cadre relationel de l'aide à domicile
- S15 Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
- \$16 Notions de droit appliquées au secteur professionnel

S2 Physiopathologie

- S21 Méthodes et moyens d'investigation
- S22 Méthodes et moyens de traitement
- S23 Méthodes et moyens de prévention
- S24 Principaux processus pathologiques
- S25 Autres processus invalidants

\$3 Techniques de services à l'usager à domicile

- S31 Technologies et techniques d'alimentation
- S32 Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
- S33 Gestion et organisation familiale
- S34 Technologies et techniques d'aide sanitaire
- S35 Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile
- S36 Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

S4 Technologies du logement

- S41 Étude du logement
- S42 Technologie des appareils ménagers

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S1 Sciences médico-sociales		
S11. Connaissance des publics S11.1 Cadre démographique et socio-économiq	ue	U2
Données démographiques et socio- économiques locales et nationales (population totale, répartition géographique, par âge, sexe, état matrimonial – indicateurs généraux de la situation démographique Population active, professions et catégories sociales, taux de chômage)	À partir de données locales et nationales : – interprétation de données démographiques locales – indication des caractéristiques socioéconomiques locales Indication des spécificités de l'habitat rural, de l'habitat urbain	
Habitat rural, habitat urbain Équipements et services collectifs locaux (sanitaires, sociaux, socio-éducatifs, culturels, commerciaux)	Identification des ressources locales et mise en relation avec les besoins individuels des personnes, des familles	
S11.2 L'enfant S11.21 Différents aspects du développement Développement somatique : croissance	Indication de la taille et du poids moyen pour différents âges caractéristiques : naissance, 5 mois, 1 an, 2 ans, 3 et 4 ans	U2
staturale et pondérale, évolution morphologique	Indication de la chronologie et de l'âge moyen d'apparition de la dentition temporaire, de la dentition définitive	
Développement sensoriel : audition, gustation, olfaction, toucher, vision	Indication des capacités visuelles du nouveau- né et de leur évolution	
	Énoncé des signes indicateurs du développement sensoriel (poursuite oculaire, réaction aux bruits) et de ses anomalies	
Développement moteur : posture, préhension, locomotion, latéralisation, contrôle des sphincters	Indication de l'âge moyen où l'enfant acquiert le contrôle de la tête, la position assise, la position debout, la marche	
	Définition de la préhension et indication des différents stades de son évolution	
Développement affectif, social, intellectuel : – modes d'expression et de communication :	Indication des âges moyens de maîtrise des sphincters anal et vésical et des facteurs d'acquisition et de régression Énoncé des étapes de l'évolution du langage oral, du langage écrit	
expression du visage, sourire, pleurs, expression corporelle, langage	Énoncé des étapes de l'évolution du graphisme.	
 acquisition du schéma corporel comportement social troubles du comportement : troubles de la 	Énoncé des étapes d'acquisition du schéma corporel (découverte du corps, des différences anatomiques)	
motricité, du langage, du sommeil, de l'alimentation, du contrôle des sphincters	Présentation et illustration à l'aide d'exemples des étapes de la socialisation	
Statut de l'enfant	Présentation de l'évolution de la vie affective et sexuelle Présentation des principaux troubles Analyse de la conduite à tenir pour un cas donné	
	Analyse, à partir d'exemples, du statut de l'enfant dans la société actuelle	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S11.22- Les facteurs de développement Rythmes de la vie de l'enfant	Indication pour un âge donné, du temps nécessaire de repos, de la capacité d'attention, de la résistance à la fatigue physique	
Confort, salubrité, hygiène, sécurité	Présentation des facteurs pouvant avoir une répercussion sur la santé de l'enfant	
Besoins affectifs, de communication, de	Illustration par des exemples, pris dans le déroulement d'une journée, de l'importance des conditions de sécurité, confort, salubrité, hygiène pour un enfant donné Description des troubles liés à un manque de	
stimulation : rôles des parents, de la famille	stimulation, à un manque affectif	U2
S11.3 La personne âgée Notions de vieillissement, sénescence, sénilité	Indication des principaux concepts	02
Vieillissement biologique	Présentation des principales modifications (morphologiques, physiologiques, psychologiques) liées au vieillissement et de leurs conséquences	
	Indication des modifications anatomiques et physiologiques liées au vieillissement (muqueuses, appareil locomoteur, cardio- vasculaire, respiratoire, digestif, rénal, système nerveux, organes des sens, système endocrinien, immunitaire)	
	Définition et illustration, par des exemples, du vieillissement différentiel	
Vieillissement cognitif et psychologique : – modifications des fonctions cognitives (faculté d'apprentissage, mémoire,	Indication des évolutions de la sexualité chez la personne âgée Énoncé et illustration par des exemples des modifications cognitives et psychologiques ; indication de leurs conséquences	
attention) – évolution de l'adaptabilité – désinvestissement affectif	Définition de la notion d'autonomie chez la personne âgée et présentation de signes indiquant une perte d'autonomie	
	Énoncé des principales causes de diminution ou de perte d'autonomie	
Conséquences des principaux troubles (fonctionnels, comportementaux) et des accidents (<i>cf.</i> Physiopathologie)	Indication des modifications de la mémoire, des facultés d'apprentissage, d'adaptation Indication des modifications du sommeil Énoncé des différentes formes d'altération de l'élimination urinaire et intestinale, indication de leurs conséquences et des conduites à tenir	
	Indication des circonstances possibles de chutes et des fractures les plus courantes	
	Indication des manifestations et des conséquences d'une immobilisation prolongée	
Conséquences des principales pathologies (cardio-vasculaires, ostéo-articulaires, neurologiques, métaboliques) (cf. Physiopathologie)	Indication des pathologies les plus fréquentes chez les personnes âgées, de leurs manifestations et de leurs conséquences sur la vie quotidienne	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
	Indication des interactions possibles entre les différentes fonctions lors d'un dysfonctionnement	
S11.4 Les personnes handicapées	Énoncé des principales causes de handicap	U2
Les différents types de handicaps (cf. Physiopathologie); données démographiques: - handicaps physiques, mentaux	Présentation des principaux types de handicaps et indication d'exemples	
 handicaps congénitaux, acquis Composante du handicap (déficience, incapacité, désavantage) 	Illustration, à partir d'exemples de handicaps (moteur, mental, sensoriel): – de leurs manifestations principales – de leurs incidences sur la personne, la famille	
	Énoncé des moyens de prévention des handicaps congénitaux, acquis	
Conséquences physiologiques liées aux handicaps	Présentation d'exemples de handicaps associés	
nandicaps	Définition des critères caractérisant le handicap (déficience, incapacité, désavantage)	
Conséquences comportementales des handicaps : moteurs, sensoriels, mentaux	À partir d'exemples de handicaps (moteurs, sensoriels, mentaux), mise en relation de la déficience, de l'incapacité et du désavantage	
Aspects psychologiques du handicap en fonction de l'âge, de son origine, de son évolution, de ses composantes	Présentation des conséquences du handicap moteur (nécroses, déformations, douleur, incontinence, troubles intestinaux, respiratoires) et des conduites à tenir	
	Indication des incidences sur la sexualité	
	Énumération de manifestations caractéristiques de certains handicaps (agitation, postures, troubles de la paroleparesthésie)	
	À partir d'exemples, présentation des différentes attitudes de la personne et de son entourage face au handicap	
S12 L'environnement social des publics S12.1 La famille	Présentation de l'évolution sociologique de la famille et des différentes formes de la famille contemporaine	U3
20 1111111	Indication des différentes fonctions de la famille	
Structure, fonctions, évolution contemporaine de la famille ; dysfonctionnements Rôles et relations au sein du groupe familial (cf « Le cadre relationnel de l'aide à	Présentation de différents types de dysfonctionnements familiaux À partir d'exemples, analyse : – des rôles des parents, des enfants, des grands	
domicile »)	parents - des relations entre les différentes générations et de leur évolution au cours de la vie	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
	 des modifications liées à des événements familiaux (naissance, maladie, handicap, situations de fin de vie, décès, divorce, perte d'emploi) de situations d'isolement 	
Identité socio-culturelle et influence sur le mode de vie	 et propositions de conduite à tenir Indication des facteurs intervenant dans l'identité socio-culturelle (facteurs culturels, socio-professionnels, religieux, ethniques) et de leurs conséquences sur le mode de vie 	
S12.2 Vie sociale des personnes âgées La cessation d'activité professionnelle : – aspects physiologiques, sociaux et financiers – projet de vie	Indications es incidences psychologiques, sociales et financières Présentation des incidences d'un projet de vie sur la personne	U3
Place des personnes âgées dans la société contemporaine : – situations – perception sociale du vieillissement – rôle des personnes âgées dans la société	À partir d'exemples, analyse des conditions de vie (matérielles, affectives, sociales) dans différentes situations Présentation des différentes perceptions du vieillissement par la personne, l'entourage, la société Présentation des incidences socio-économiques du vieillissement de la population	
	Illustration par des exemples des rôles économiques, sociaux, culturels des personnes âgées	
S12.3 Vie sociale des personnes handicapées Place des personnes handicapées dans la société contemporaine L'insertion des personnes handicapées: – projet de vie – actions d'insertion	À partir d'exemples, repérage d'indicateurs : de la perception du handicap par la société des comportements face au handicap du statut de la personne handicapée dans la société actuelle Présentation des incidences d'un projet de vie sur la personne Présentation de différentes actions d'insertion scolaire, professionnelle, sociale et de leurs limites	U3
S13 Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile S13.1 Cadre juridique et institutionnel général; cadre politique et administratif Organisation politique et administrative de la France Collectivités territoriales: attributions en matière sanitaire et sociale S13.2 La personnalité juridique	Présentation schématique de l'organisation politique et administrative en lien avec les attributions en matière sanitaire et sociale : — l'État — les collectivités territoriales Différenciation entre service prestataire et service mandataire	U3 U3
Définition, classification, identification (associations, services mandataires, services prestataires)	Présentation du rôle et du fonctionnement d'une association Énoncé des différentes caractéristiques de la	
Droits et obligations La capacité juridique	capacité juridique Définition de la capacité juridique	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S13.3 Statut juridique de l'enfant et de la famille	Définition du mariage et indication de ses effets	U3
Mariage, dissolution du mariage	Indication des conséquences des différentes formes de divorce sur les enfants	
Filiations légitime, naturelle, adoptive	Présentation des différentes formes de filiation	
S13.4 La protection des incapables mineurs et majeurs	Définition de l'autorité parentale	U3
La protection des mineurs : l'autorité parentale	Énoncé des différentes formes d'exercice de l'autorité parentale en fonction de la filiation et de la situation matrimoniale Énoncé des droits et devoirs qui découlent de l'autorité parentale	
La protection de l'enfance en difficulté ou en danger : – la protection administrative – la protection judiciaire	Présentation des missions et de l'organisation de l'ASE Énoncé des mineurs concernés : mineurs en danger, mineurs délinquants Indication de l'obligation de signalement de sévices Énoncé des personnes et services destinataires du signalement	
La protection des majeurs : - prévue par le code de la santé publique : hospitalisation sans consentement - prévue par le code civil : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle	Énoncé du rôle du juge pour enfants Présentation des deux formes d'hospitalisation des malades atteints de troubles mentaux Présentation des effets des mesures de protection Énoncé des différents intervenants	
S13.5 Les mesures, les services, les institutions concernant :	Enouce des différents intervenants	U3
 La famille : Les modes de garde d'enfants à domicile Les mesures financières : incitations fiscales, allocations 	Énoncé des différentes solutions possibles	
Les personnels intervenant auprès des familles : aides à domicile, techniciennes de l'intervention sociale et familiale, délégués à la tutelle, travailleurs sociaux	Énumération des rôles de chacun des personnels	
 Le malade Système de protection sociale (Sécurité sociale, aide sociale, mutualité, assurances privées) Les structures de soins alternatives à 	Indication des principaux types de protection sociale, de leurs rôles respectifs et de leur financement Indication des principaux risques couverts par	
l'hospitalisation	la Sécurité sociale Énoncé des différentes prestations servies dans le cadre de l'assurance maladie Pour un cas simple et à partir de documents, indication du droit aux prestations	
Le secteur de soins libéral : • la profession médicale : cadre fonctionnel de l'exercice de la médecine libérale • les auxiliaires médicaux : professions concernées, obligations	Présentation des différentes structures Lecture d'une feuille de soins et d'une prescription médicale Énoncé des principes de déontologie médicale Énoncé des différentes professions, de leurs rôles	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
– La personne handicapée, la personne âgée	Présentation de leurs obligations vis-à-vis du patient	
Les mesures financières : différentes allocations et aides	Énoncé des mesures financières pour chaque catégorie d'usager	
Les structures et les services en faveur : • des enfants handicapés : - services de soins et d'éducation spécialisée à domicile	À partir d'une documentation, énoncé des organismes prestataires, des conditions d'attribution, des organismes à contacter	
 centres médico-psycho-pédagogiques centres d'action médico-sociale précoce des adultes handicapés et des personnes âgées : services d'aide à domicile services de soins infirmiers à domicile 	Présentation des différents services et structures : organismes de rattachement, missions, usagers, personnels	
 services de sonn infinite à domete services complémentaires (portage des repas, téléalarme) foyers d'hébergement, de vie logements adaptés, appartements thérapeutiques structures de travail protégé 		
L'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux	Énoncé des principes de l'accueil familial	
S14. Le cadre relationnel de l'aide à domicile S14.1 La dépendance	Définition de la dépendance (dépendance d'un tiers pour les actes élémentaires de la vie courante, inaptitude à réaliser les tâches domestiques permettant de vivre seul)	U3
Définition, critères de la dépendance Évaluation de l'autonomie et aides sanitaires et sociales à apporter	Indication de l'utilisation des outils d'évaluation : – de l'autonomie – d'interventions sanitaires et sociales	
Facteurs de perte d'autonomie influençant la dépendance : - déficiences anatomiques, physiologiques, psychologiques - facteurs socio-économiques : • facteurs individuels (âge, sexe, professions et catégories sociales, culture) • ressources matérielles et humaines	À partir d'exemples, mise en relation du degré d'autonomie observé et de l'aide prescrite Énumération de facteurs créant, favorisant ou aggravant la perte d'autonomie et justification de leurs incidences sur cette autonomie	
familiales • ressources de l'environnement (habitat, accessibilité des services) Prévention	Énoncé d'exemples illustrant les différents niveaux de prévention	
S14.2 L'aide à l'autonomie - La stimulation • projet quotidien, projet de vie • activités motrices, sensorielles, intellectuelles • rôles de l'entourage, des intervenants	Pour des cas donnés : justification d'activités possibles afin de solliciter les fonctions motrices, sensorielles, intellectuelles, la vie sociale et de soutenir le projet de vie présentation des rôles possibles de l'entourage, des intervenants à domicile	U3

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
Le confort, la sécurité	cf Technologie du logement Pour des cas donnés, analyse de réalisations d'aménagement du logement à des fins de maintien à domicile À partir d'exemples de rythme de vie, mise en	
Le rythme de vie	relation des temps nécessaires de repos et des rythmes d'activités journaliers	
La relation d'aide	cf ci-dessous	
S14.3 La relation personne aidante-personne aidée		U3
La relation hiérarchique et fonctionnelle appliquée au système d'aide à domicile – statut – lien hiérarchique – fonction, type de tâches	À partir d'exemples : - identification des acteurs en présence (personne aidée, famille, service d'aide à domicile, intervenants à domicile) - identification de la relation fonctionnelle,	
Les mécanismes de défense et d'adaptation de la personne aidée, de la personne aidante : rejet, agressivité, coopération, dépendance, maternage, acceptation	du lien hiérarchique – repérage d'attitudes mettant en évidence, un mécanisme de défense, un mécanisme de coopération	
Les conduites et les comportements : sentiment de peur, conduite de fuite		
Les limites fonctionnelles et psychologiques de la relation d'aide (pouvoir, surinvestissement affectif, déviance, limites de compétence)		
L'aide aux aidants : groupes de supervision, groupes de parole	Indication d'aides possibles	
S14.4 L'accompagnement de fin de vie La douleur, la plainte corporelle	Indication de la douleur, de la plainte corporelle	
Les soins palliatifs	Énoncé des méthodes mises en place : massage, changement de position, déplacement	
L'accompagnement de fin de vie Le deuil : notion de deuil, rites, travail de deuil	Présentation des soins palliatifs Présentation des principes, des structures, du rôle de la famille et des intervenants	
	Présentation de différentes manifestations de deuil	
\$15 Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile	À partir de situations données et dans le cadre	
S15.1 Méthodes d'observation et d'analyse	d'un projet de maintien à domicile, d'un plan d'aide :	U3
S15.2 Limites de l'intervention de l'aide à domicile et relations avec les autres intervenants	 observation et analyse des informations identification des besoins établissement d'un bilan de situation 	
S15.3 Les règles de l'exercice professionnel dans le cadre du travail à domicile	 définition des priorités en fonction des besoins et des ressources des personnes 	
 Discrétion professionnelle et secret professionnel 	 proposition de solutions planification de l'organisation de la mise en œuvre des actions en lien avec le projet de 	
 Obligations vis-à-vis de la personne, de la famille : respect des valeurs, des croyances, de la liberté, du patrimoine 	vie et les autres intervenants - mise en évidence des rôles des différents intervenants	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
Conduite à tenir en cas de décès	Énoncé des caractéristiques du secret professionnel Indication et justification de la discrétion professionnelle Indication de manifestations de non discrétion	
S15.4 Les problèmes éthiques et leurs implications relationnelles – Notion d'éthique, de bioéthique	professionnelle Présentation de situations de maltraitance Indication de la conduite à tenir Définition de l'éthique, de la bioéthique Présentation de problèmes éthiques actuels et	U3
- Problèmes éthiques actuels S16. Notions de droit appliquées au	de leurs incidences dans le domaine professionnel de l'aide à domicile Énoncé des différentes branches du droit	
secteur professionnel S16.1- Les différentes branches du droit S16.2- Le droit du travail	Indication des attributions de différents personnels de la justice (avocats, procureur,	U3
S16. 21 Les relations individuelles du travail Contrat de travail	juges) Énoncé des différents types de contrat	
Rupture du contrat de travail	À partir d'un contrat de travail, identification des éléments de ce contrat et de leurs conséquences Énoncé des différentes formes de rupture du contrat de travail	
Durée du travail, congés	À partir de documents, présentation des modalités de licenciement et de son indemnisation Énoncé de la durée légale du travail Présentation de l'aménagement du temps de	
Salaire	travail dans le cadre de la profession Énoncé des différents types de congés Énoncé des modalités de fixation et de paiement des salaires dans le cadre	
Formation professionnelle continue dans le domaine sanitaire et social S16.22 Les relations collectives du travail	de la profession Énoncé des organismes compétents et des possibilités de promotion Énumération des institutions représentatives des salariés et des employeurs	
Institutions représentatives Droit d'expression et négociation collective Protection et contrôle des conditions de travail	Énoncé de leurs rôles Définition du droit d'expression À partir de conventions collectives du secteur professionnel, énoncé de leurs rôles et de leurs effets	
S16.23 Le règlement des conflits du travail Conflits individuels	Énoncé du rôle de la médecine du travail, de l'inspection du travail Énoncé des compétences du Conseil des Prud'hommes	
Conflits collectifs	À partir de documents, identification des étapes de la procédure Présentation des principales formes de conflits collectifs	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S2 Physiopathologie		
	la compréhension et à la justification des limites es autres professionnels avec lesquels il est amené	
S21 Méthodes et moyens d'investigation :		112
S21.1 Examen clinique		U2
 interrogatoire : signes fonctionnels, antécédents, anamnèse 	Présentation des composantes d'une démarche diagnostique	
 examen physique : inspection, palpation, auscultation, percussion. 	Indication des objectifs des examens physiques	
S21.2 Examens paracliniques	Indication des principaux supports (liquides,	
Nature des supports biologiques examinés	tissus, organes) et énoncé d'exemples	
S21.21 Examens biologiques : analyse de	Signification et utilisation des suffixes	
sang, d'urine, de selles, du liquide céphalo- rachidien	« émie », « urie »	
S21.22 Examens par imagerie diagnostique :	Indication et justification des principales	
radiologie, scannograhie, échographie,	précautions à prendre lors d'une demande	
thermographie, scintigraphie, IRM	d'analyse de sang, d'urine, de selles	
S21.23 Examens par endoscopie :	Énoncé des principaux types d'examens et	
observation, prélèvement	indication d'exemples d'utilisation	
S21.24 Examens par enregistrement		
graphique : ECG, EEG, EMG, Doppler		
S21.3 Diagnostic	Signification des termes diagnostic, pronostic,	
S21.4 Évolution et pronostic	guérison, séquelles, décès	
Guérison, séquelle(s), décès	Énoncé des différentes évolutions possibles d'une pathologie	
S22 Méthodes et moyens de traitement	a sast passages	
S22.1 Traitements médicamenteux		U2
S22.11 Différents types	À partir d'exemples empruntés à des situations	
Notions d'Allopathie et d'homéopathie	professionnelles, énoncé des différents types de	
Classification selon le type d'action :	traitement	
 action sur les symptômes généraux 	Définition du médicament	
- action sur le fonctionnement d'un organe	Énoncé du rôle du principe actif et de	
– action sur le processus pathologique	l'excipient	
- action substitutive	Énoncé des différents types d'actions et	
	indication d'exemples	
S22.12- Forme et administration des	Indication des différentes voies	
médicaments	d'administration, de leurs avantages et de leurs	
Voies d'administration	inconvénients	
Formes galéniques destinées à l'administration	Énoncé des principales formes galéniques	
orale, à la voie parentérale, à la voie transmucosale, à la voie cutanée	correspondant aux différentes voies d'administration	
Devenir du médicament dans l'organisme	À partir d'un protocole établi ou d'une notice,	
Posologie	repérage du mode d'administration, des effets	
Précautions d'emploi	secondaires, des précautions à prendre, de la	
Modes et délais de conservation	posologie, du mode et des délais de	
30 00000	conservation	
	Indication des dangers de l'automédication	
S22.2 Traitement chirurgical	Énoncé des différents types d'actes	
Classification selon l'acte chirurgical:	chirurgicaux et indication d'exemples	
ablation, réfection, abouchement, incision	Signification et utilisation des suffixes	
	« ectomie », « plastie », « stomie », « tomie »	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S22.3 Traitements physiques Classification selon les agents physiques utilisés : eau, chaleur, froid, électricité, rayonnements, ultra-sons, mouvements	Indication des caractéristiques de la physiothérapie Indication des noms des thérapies correspondantes et énoncé d'exemples d'utilisation	U2
S22.4 Traitements diététiques	Indication d'exemples de pathologies nécessitant un régime alimentaire	
S23. Méthodes et moyens de prévention	Indication des objectifs de l'éducation sanitaire	
S23.1 Éducation pour la santé : objectifs, moyens	Indication des principales nuisances préjudiciables à la santé	
S23.2 Hygiène publique : principales nuisances, réglementation	Énoncé des principales règles d'hygiène individuelle	
S23.3 Hygiène individuelle : alimentation, activité physique, prévention des conduites addictives	À partir d'exemples donnés, énoncé de la conduite à tenir par le professionnel de l'aide à domicile en cas de conduites addictives	
S23.4 Examens de santé	Énoncé des principaux examens de santé et de leurs rôles	
 S23.5 Mesures prophylactiques préventives : vaccination, séro-prévention en cas de maladies infectieuses : désinfection, isolement, éviction, déclaration 	Indication et justification des principales mesures prophylactiques Définition des différents types de vaccins Indication des vaccinations obligatoires et recommandées	
S23.6 Prévention des accidents domestiques	Énoncé des principales mesures de prévention des accidents domestiques	
S24 Principaux processus pathologiques S24.1 Processus infectieux et parasitaire	Énumération des principaux types d'agents pathogènes et exemples de pathologies correspondantes	U2
Agents pathogènes, pouvoir pathogène, étapes de l'infection	Définition du pouvoir pathogène Signification de la notion de « porteur asymptomatique » Indication des caractéristiques des deux groupes de toxines produites par les bactéries	
Différentes phases de l'infection bactérienne :	Présentation, pour un exemple donné de la phase d'incubation, d'invasion, d'état Description des différentes phases de l'infection Indication des signes cliniques (rougeurs, œdèmes, diarrhées, vomissements)	
Modes de contamination (air, eau, aliments, terre, productions biologiques, matériels, insectes) et prévention	Énoncé des principaux modes de contamination directs et indirects Indication des voies de pénétration (cutanée, muqueuse, parentérale, sanguine) Définitions des termes asepsie, antisepsie, décontamination, désinfection, stérilisation appliquées à des situations professionnelles Définition des désinfectants, des antiseptiques ; indication d'exemples appliqués à des situations professionnelles Définition des antibiotiques et indication d'exemples	
Exemples de pathologies : tuberculose pulmonaire, tétanos, poliomyélite, SIDA, mycoses, rubéole, rougeole, varicelle, scarlatine, coqueluche, oreillons	Pour les pathologies citées, indication de l'agent pathogène, des principaux symptômes, du mode de contamination, des moyens de prévention, des conduites à tenir	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S24.2 Processus tumoral	Indication des différences entre les notions de « tumeur bénigne » et de « tumeur maligne » – Énoncé du processus évolutif d'un cancer – Énumération d'exemples de causes de cancer à partir de situations professionnelles données	U2
S24.3 Processus traumatiques Les lésions : plaies, brûlures, entorse, luxation, fracture Les conséquences d'une : - fracture de la colonne vertébrale avec ou sans atteinte de la moelle - fracture du col du fémur Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation	Indication dans des situations professionnelles données de la conduite à tenir en cas de plaies, brûlures, entorse, luxation et fracture et des risques liés à ces lésions Énoncé des conséquences neurologiques en cas d'atteinte de la colonne vertébrale cervicale, dorsale, lombaire Indication du traitement et des conséquences sur la vie quotidienne Énoncé des signes cutanés caractéristiques	U2
S24.4 Maladies métaboliques Exemples : le diabète insulino-dépendant (DID) et le diabète non insulino-dépendant	Indication des facteurs aggravants Énoncé des moyens de prévention Énoncé des différents types de diabète Énoncé des moyens de prise en charge (traitement médicamenteux, diététique)	
(DNID) S24.5 Maladies allergiques	Indication d'exemples Énoncé de causes possibles d'allergie et des moyens de prévention	
S24.6 Maladies héréditaires et congénitales Malformations congénitales Maladies neuromusculaires Polyhandicaps (IMC)	Définition d'une maladie congénitale, d'une maladie héréditaire Indication d'exemples de maladies héréditaires, de maladies congénitales non héréditaires Énoncé de causes de maladies congénitales non héréditaires	
S25 Autres processus invalidants		
S25.1 Arthrose Exemple : coxarthrose	Présentation du processus arthrosique Énoncé des symptômes et des principaux traitements de la coxarthrose	
S25.2 Athérosclérose Exemple : insuffisance circulatoire chronique S25.3 Insuffisance rénale	Présentation du processus athéromateux Énoncé des principaux symptômes Énoncé des conséquences sur l'élimination urinaire, la consommation de boissons, l'alimentation, la prise de médicaments	
S25.4 Incontinence urinaire	Indication des différents types d'incontinence urinaire Indication des différents types de traitement	
S25.5 Atteintes du système nerveux Dépression, suicide Détérioration mentale et démences Maladie d'Alzheimer Maladie de Parkinson Sclérose en plaques Aphasie	À partir d'exemples empruntés à des situations professionnelles, indication des principales manifestations de la maladie et énoncé des conduites à tenir	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S25.6 Atteintes sensorielles	Énoncé des manifestations de la cataracte, de la surdité et de leur traitement	
S3 Techniques de services à l'usager à c	domicile	
S31 Technologies et techniques d'alimentati		U1
S31.1 Les produits alimentaires	1	
S31.11 Commercialisation des aliments frais ou transformés (y compris produits de diététique infantile : laits, farines, aliments pour nourrissons)	Indication des principales formes de commercialisation Définition des produits de 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e gamme	
– formes de commercialisation	Lecture et interprétation de l'étiquetage	
 étiquetage critères de qualité S31.12 Étude technologique des différents groupes d'aliments 	Énumération des critères de qualité des aliments les plus couramment employés Indications: – de la classification	
- Laits, laits modifiés, laits pour nourrissons	– des formes de commercialisation	
- Produits laitiers : fromages	- des critères de choix	
- Viandes, produits de la pêche, œufs	- des conditions de stockage	
 Produits céréaliers ; farines infantiles Végétaux frais, appertisés, surgelés, déshydratés 	 des conditions de mise en œuvre pour la préparation des repas et collations 	
– Produits sucrés	Justification du choix et de l'utilisation des	
– Corps gras	produits alimentaires	
- Boissons		
S31.13 Réglementation	Indication des règles concernant le transport, le stockage, l'utilisation des produits	
des produits réfrigérés, des produits surgelés des préparations élaborées à l'avance	alimentaires	
S31.2 Alimentation rationnelle	Énoncé des caractéristiques des différents laits	
S31.21 Alimentation de l'enfant	(de vache, maternel, aliments lactés	
Alimentation lactée	diététiques)	
	Présentation des différentes catégories d'aliments lactés diététiques Indication de la ration lactée et de la	
Passage à l'alimentation diversifiée	répartition journalière en fonction de l'âge Programmation justifiée de l'introduction de différents aliments (nature, quantité) dans la ration	
	Présentation des avantages et des inconvénients des farines et aliments en pots Justification de la texture des préparations en fonction de l'âge	
Alimentation diversifiée	Évolution des rations en fonction de l'âge	
	Proposition de menus adaptés à l'enfant en bonne santé ou présentant des troubles digestifs	
S31.22 Alimentation des adultes ; équilibre alimentaire	Présentation pour une catégorie d'individus, des quantités moyennes d'aliments à consommer pour chaque groupe	U1
	Évolution des rations en fonction de l'âge	
	Pour un cas donné, élaboration des menus	
	pour plusieurs jours Justification des aliments choisis en raison de leur valeur nutritionnelle, des goûts de la personne	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
	Indication des grammages quotidiens des principaux groupes d'aliments nécessaires à des rationnaires d'âges différents	
S31.23 Adaptation de menus à un régime	Énoncé des principaux types de régimes Énoncé des mesures à respecter dans le cas de régimes prescrits	
	Pour un cas donné et à partir d'une liste d'aliments autorisés et interdits proposition de menus	
S31.3 Techniques culinaires	Énoncé et justification des règles d'hygiène mises en œuvre lors des techniques de préparation, de cuisson, de conservation, de maintien et de remise en température Justification des précautions à prendre pour conserver la valeur nutritionnelle et organoleptique des aliments	
S31.31 Préparation des aliments	Énumération des ingrédients mis en œuvre	
– Opérations préliminaires	Énoncé du principe de chaque technique	
 Cuisson des aliments : dans un liquide, dans une matière grasse, cuisson mixte, cuisson à 	Justification de l'ordre des différentes opérations	
la vapeur, cuisson au four, au micro-ondes – Fabrication de liaisons, émulsions, pâtes brisée, sablée, levée, pâte à crêpes, crèmes, entremets	Justification des transformations physico- chimiques des aliments en fonction de la technique utilisée	
 Confection de biberons à base d'aliments lactés diététiques (en poudre) pour nourrissons, de farines diététiques instantanées 	Justification du choix du mode de cuisson (en fonction du temps imparti, du régime) Respect de la prescription et du mode de préparation des biberons	
– Préparations mixées		
– Utilisation des restes		
S31.32 Techniques de conservation des aliments	Énoncé des conditions de conservation adaptées à la nature et à la gamme des aliments	
	Pour des préparations culinaires données, indication et justification du mode et de la durée de conservation choisie	
S31.33 Techniques de maintien ou de remise en température	Énoncé des précautions à prendre pour le maintien et la remise en température en milieu familial	
	Repérage dans la réglementation des précautions à prendre lors de l'utilisation des préparations élaborées à l'avance	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S32. Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie		U1
S32.1 Technologie des matériaux Matériaux de surfaces, de revêtement, de décoration du logement : - différents matériaux - propriétés et utilisations dans le logement - entretien Textiles, linge et vêtements - différents textiles - propriétés et utilisations - codes d'entretien	Justification du choix d'un matériau ou d'un textile pour un usage donné Indication et justification du protocole d'entretien d'un matériau ou d'un textile (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques	
S32.2 Technologies des produits à usage ménager Produits de décontamination et de désinfection des surfaces, des matériaux Produits de nettoyage et d'entretien des locaux, des équipements, des matériels Produits d'entretien du linge et des vêtements Produits de lavage Produits de détachage	Définition des termes : bactéristatique, bactéricide, fongistatique, fongicide, spoicide, virucide À partir d'une documentation, identification des indications liées à la composition et l'utilisation des produits. Indication et justification du choix des produits en fonction des souillures, sur support, du mode d'action du produit du résultat attendu. Indication des conditions d'emploi des produits (dosages, dilutions, durée d'action, mode d'emploi et précautions)	U1
S32.3 Techniques d'entretien des locaux	Indicateurs communs à l'ensemble des techniques Énoncé du principe de chaque technique Énoncé et justification de l'ordre des différentes opérations Indication des conditions de réussite, des critères de qualité Énoncé et justification des règles d'hygiène, de sécurité Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie	U1
Concept d'hygiène, de propreté, d'esthétique Dépoussiérage : manuel, mécanique Lavage : — manuel pour sols, équipements, vaisselle — mécanique de la vaisselle Protection des sols, du mobilier Entretien des objets usuels Décontamination et désinfection du matériel et des équipements Maintenance de premier niveau du matériel utilisé et échange standard d'éléments (ampoule, fusible, joint) ou recensement des anomalies en respectant les limites de sa fonction.	Distinction de l'hygiène, de la propreté, de l'esthétique Indication et justification des techniques concourant à l'hygiène Énoncé des précautions à prendre pour éviter la dégradation des matériaux Pour des cas proposés : – justification de la technique en fonction du support de l'équipement et des produits disponibles – de la technique choisie en fonction de la situation (présence de la personne, temps disponible) – de la périodicité des tâches réalisées – du choix de produits adaptés au maintien de la sécurité	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S32.4 Techniques d'entretien des matériaux		U1
souples	Justification des précautions à prendre pour éviter des détériorations	
- Lavage du linge et des vêtements courants :	Pour un cas donné, justification :	
lavage manuel, mécanique	de la technique de détachage choisie	
– Détachage	de produits et de la technique de lavage, de la	
– Repassage	technique de repassage	
 Réfection courante et adaptation des 	Pour un cas donné, justification des	
vêtements à la main, à la machine à coudre	adaptations, de la technique adoptée	
– Rangement du linge et des vêtements	Justification d'un plan de rangement du linge et des vêtements	
S32.5 Entretien des plantes, alimentation et	À partir d'une documentation ou selon les	
hygiène des animaux	consignes données, identification des tâches à réaliser	
S33 Gestion et organisation familiale		U1
S33.1 Achats		
– Différents points de vente, avantages,	– Énumération des caractéristiques de chacun	
inconvénients	et justification du choix pour une situation	
- Critères d'achat	donnée	
– Rapport qualité-prix	– Justification du choix d'un achat donné	
– Équivalences de produits	Analyse du rapport qualité-prix pour un produit donné	
	- Classification de produits divers en	
	respectant les équivalences	
S33.2 Gestion de budget	- corporation of the control of the	
– Composantes d'un budget	– Pour différentes situations, analyse du budget	
- Gestion du budget	et de la part relative des différents postes	
– Budget prévisionnel	– Justification de l'organisation d'un livre de	
– Tenue d'un livre de compte	compte	
\$33.3 Gestion des stocks		
- Produits alimentaires, d'entretien, d'hygiène,	- Choix et justification du stock pour une	
de pharmacie : principales catégories de	situation donnée	
produits, spécificités, usage, conservation Règles de rangement	 Énoncé des règles de sécurité pour le rangement 	
	– Mise en relation entre la spécificité des	
	produits et leur rangement	
S33.4 Gestion administrative		U1
	- Formulation d'une demande de renseigne-	
Pour les documents administratifs courants	ments adaptée à une situation donnée	
(Télécom, EDF, URSSAF, SS, Impôts,	- Rigueur et exactitude du vocabulaire	
Banque):	employé	
– modalités d'utilisation – modes de paiement	Pour une démarche donnée, sélection des documents nécessaires	
– modes de palement – durée d'archivage	Indication des règles à respecter lors de	
- durce d archivage	différents modes de paiement	
Techniques de classement	 Énoncé des délais à respecter et des durées 	
reamiques de classement	d'archivage pour ces documents	
	– Énoncé et justification de différentes	
	techniques de classement	
S34 Technologies et techniques d'aide		
sanitaire	Définition d'un produit d'hygiène corporelle,	
S34.1 Produits, matériels et accessoires	d'un produit cosmétique	
Différentes formes, propriétés, usage,	Énoncé des principes actifs pour chaque type	
précautions d'emploi et entretien	de produits et indication d'exemples	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S34.11 Produits d'hygiène et de soins courants (savons, produits antiseptiques, produits de soins esthétiques -crème de soins esthétiques et produits de maquillage-, produits capillaires, produits pour le rasage S34.12 Matériels de soins d'hygiène, de confort, d'aide au déplacement : - de soins d'hygiène : pédiluve, bassin, coupeongles - de soins spécifiques : changes, poches d'urine, étuis péniens, poches fécales, prothèses, aspirateurs de mucosités - de repos : lits médicalisés, différents types de matelas, accessoires - aides techniques : • °aux déplacements et aux transferts • à l'alimentation	Énoncé des propriétés et des utilisations des différents produits Justification des modalités d'utilisation et des précautions d'emploi Énoncé des différentes fonctions des matériels Énoncé des conditions d'utilisation et des limites de compétences de l'aide à domicile Justification des matériels utilisés	U2
 à l'habillement S34.2 Techniques de soins d'hygiène Hygiène corporelle Hygiène et utilisation des matériels et accessoires : prothèses, collecteurs d'excreta Aide aux fonctions d'élimination : mobilisation, installation, pose de suppositoire, surveillance de la diurèse, des selles 	Justification des techniques choisies en fonction du degré d'autonomie des personnes, des conditions matérielles, des consignes, du résultat escompté Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour	
 S34.3 Techniques de confort Réfection, change d'un lit Habillage, déshabillage, pose d'appareillage Installation dans un lit, un siège Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation 	solliciter sa participation Justification de la conduite à tenir pour respecter la pudeur, le confort de la personne Indication de la durée moyenne des prestations Indication des conditions de réussite Indication des critères de qualité du résultat Indication et justification des modalités	
S34.4 Techniques d'aide aux activités motrices Aide au lever, au coucher, à la marche, à la préhension	d'hygiène et de sécurité relatives : - à l'usager - à l'opérateur aux matériels, aux matériaux utilisés Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie mis en œuvre Identification des techniques relevant spécifiquement de l'aide à domicile et indication des limites de compétences	
S34.5 Techniques de prévention et de sécurité Facteurs de risques et moyens de prévention à domicile	À partir de cas donnés, analyse des risques encourus par les usagers au domicile et énoncé de moyens de prévention	U2
Médicaments (cf physiopathologie)	Énoncé des risques liés à la dispensiation et l'utilisation des médicaments et énoncé des précautions à prendre	
Composition d'une pharmacie familiale	Indication et justification de la composition Justification des modalités et précautions	
Techniques de secourisme (cf. AFPS ou SST)	d'utilisation	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S35 Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile	Formation PRAP du secteur sanitaire et social	U2
S35.1 Troubles et accidents liés aux manutentions	Énoncé des troubles et accidents (douleur, lumbago, sciatique, hernie discale, déchirement musculaire) Étude de statistiques	
S35.2 Principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de manutentions	Pour une situation donnée, analyse des différents mouvements à effectuer Mise en relation de différents mouvements et des possibilités anatomiques Énoncé des principes de sécurité physique et d'économie d'effort	
S35.3 Les différentes manutentions : retournement, redressement, abaissement, rehaussement, translation, transfert transport		
S35.4 Exercices physiques – destinés à renforcer la musculature, – à éviter la fatigue musculaire	Énoncé et justification de mouvements de relaxa- tion, d'exercices de renforcement musculaire	
\$36 Techniques de développement et		
de maintien de l'autonomie, techniques d'animation		U3
Fabrication d'éléments (découpe, assemblage)	Indication de jeux ou de loisirs adaptés pour différents âges et degré d'autonomie	
Techniques de jeux et de loisirs : jeux individuels, de société, récit, lecture, chant, activités manuelles, activités d'extérieur	Indication des objectifs possibles de différents types de jeux ou de loisirs en fonction des personnes (âge, degré d'autonomie) Indication de jeux ou d'activités favorisant : – le développement ou le maintien de l'autonomie motrice – le développement ou le maintien de l'autonomie	
	mentale (stimulation de la mémoire) – le développement ou le maintien des relations sociales (prévention de l'isolement)	
Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne pour des activités de loisirs	Énoncé du degré de participation possible dans un cas donné Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour solliciter sa participation	
Projet quotidien, projet de vie	Énumération et justification des différentes phases de l'élaboration d'un projet Justification d'un projet quotidien dans une situation donnée	
	Justification d'un projet de vie dans une situation donnée	
	À partir d'une situation donnée, proposition d'activités au travers des tâches de la vie quotidienne et de loisirs Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S4 Technologies du logement		
S41. Étude du logement		
S41.1 Structure des logements – types, orientations, surfaces	Repérage sur un plan du type de logement, de l'orientation, des surfaces, de son agencement	U1
 fonctions des pièces et agencement aménagement: équipements, appareils, mobiliers S41.2 Adaptation de l'agencement, des 	Mise en relation de la fonction d'une pièce et des aménagements indispensables pour répondre à cette fonction	
équipements, du mobilier aux besoins de la personne en fonction de son âge, de son		
autonomie		
 adaptation de l'accès et des circulations accessibilité aux équipements, aux matériels mobiliers, équipements adaptés et aides techniques pour : 	Indication d'aides et de solutions techniques possibles lors de la conception ou de l'aménagement d'un logement	
l'hygiène : douches, baignoires, WCle repos : lits et literies adaptés	Pour une situation donnée, exemples de solutions simples permettant l'adaptation du	
les déplacements : fauteuilsles repasles loisirs	logement aux besoins des personnes pour en assurer la fonctionnalité et la sécurité	
• l'habillement – systèmes de télécommande, de téléalarme		
 réglementation et recommandations en matière de circulation et d'accessibilité au logement 		
S41.3 Facteurs d'hygiène et de confort du logement	Énoncé des sources de pollution de l'air d'un logement et indication des conséquences (santé	
- qualité de l'air du logement - confort thermique	des personnes et salubrité du logement) Indication des facteurs de confort thermique	
confort acoustiqueconfort visuel	du logement (températures optimales des pièces, degré hygrométrique, circulation et renouvellement de l'air)	
	Énoncé des facteurs de nuisances sonores dans un logement	
	Énoncé de solutions techniques assurant l'hygiène et le confort dans un logement	
S41.4 Équipements généraux S41.41 Alimentation en électricité	- Indication de différents types de circuits électriques dans un logement et de leur rôle	
 installation électrique d'un logement compteurs ; tarifications ; coût de l'électricité 	 Indication de la fonction des différents éléments d'un circuit électrique Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, tarif, 	
S41.42 Alimentation en combustible gazeux, liquides, solides	taxes) et indication de leur signification Énoncé des caractéristiques des différents combustibles : nature, origine, utilisations	
 caractéristiques des différents combustibles et production d'énergie thermique – utilisations 	Énoncé du principe d'une réaction de combustion complète et des conditions optimales de combustion avec mise en relation des risques liés à une mauvaise combustion	
modes d'approvisionnement ; stockagetarifications et coûts	Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, quantité livrée, tarif, taxes) et indication de leur signification.	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S41.43 Aération, ventilation, chauffage des logements	Énoncé des moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de l'air	U1
modes d'aération et de ventilation modes de chauffage (individuels et collectifs) régulation	Indication du principe des modes de chauffage et de leur régulation	
S41.44 Alimentation en eau potable distribution de l'eau dans le logement	Indication du besoin en eau lié aux activités quotidiennes	
consommation en eau : coût de l'eau	Identification des différentes mentions d'une facture (location compteur, consommation, tarif, taxes) et indication de leur signification	
S41.45 Production d'eau chaude Modes de production de l'eau chaude dans le logement	Énoncé des modes de production d'eau chaude et indication de leur principe	
S41.46 Évacuation des eaux usées et des déchets – dispositifs d'assainissement autonomes – dispositifs collectifs d'évacuation et de collecte	Indication des différents dispositifs et de leurs principes Indication des précautions à prendre pour maintenir le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement autonomes	
S41.5 Sécurité dans le logement Dispositifs de détection et règles de sécurité (sécurité électrique, sécurité relative aux combustibles, sécurité liée aux équipements, sécurité dans les activités, sécurité des personnes et des biens)	Indication des risques existants dans un logement en fonction de son aménagement, de l'âge, de l'autonomie des personnes Indication du principe des dispositifs de sécurité électrique, des dispositifs de sécurité relatifs aux combustibles Mise en relation des règles élémentaires de	
S42. Technologie des appareils ménagers	sécurité pour des activités données et des risques encourus en cas de non respect	
- fonctions des matériels		
– principe – utilisation rationnelle – entretien et maintenance – coût de fonctionnement	Indication de la fonction globale des matériels Énoncé du principe de fonctionnement et identification sur un schéma des organes	
S42.1 Appareils de préparation des aliments : robots ménagers	(fonctionnels, de commande) Identification sur une fiche technique d'appareil des consignes d'utilisation, de	
S42.2 Appareils de conservation : réfrigérateur, congélateur, appareil mixte	nettoyage, de maintien en état Indication et justification des conditions d'utilisations (choix des accessoires, réglage de puissance, du	
S42.3 Appareils de cuisson : cuisinières, tables de cuisson, fours, ustensiles de cuisson : marmites sous pression	temps, de la température) Indication et justification des opérations de maintien en état de fonctionnement	
S42.4 Appareils d'entretien de la vaisselle : lave-vaisselle	(détartrage, dégivrage, vidange, désobturation)	
S42.5 Appareils de remise en état du linge et des vêtements : Lave-linge, sèche-linge, fer à repasser, machine à coudre	Indication et justification des opérations de nettoyage (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques) Énoncé des règles de sécurité à respecter lors de l'artilisation et au cours des opérations de	
S42.6 Appareils d'entretien des locaux : aspirateurs, cireuses	de l'utilisation et au cours des opérations de nettoyage et de maintien en état de fonctionnement Énoncé des signes de dysfonctionnement Calcul du coût de fonctionnement d'un	

appareil pour une utilisation donnée

Unités constitutives du référentiel de certification

C	Compétences	Savoirs technologiques associés			sociés
		S 1	S2	\$3	S4

Unité U1 – techniques de services à l'usager

C31	Organiser le travail et s'adapter à une situation		
	non prévue		
C32	Gérer les stocks		
C33	Gérer le budget imparti		
C34	Participer à la gestion des documents de la vie		
	quotidienne		
C41	Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés		
	conformes aux régimes prescrits		
C42	Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie,		
	des équipements, du linge et des vêtements		
C43	Aménager l'espace de vie à des fins de confort		
	et de sécurité		

Unité U2 – accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie

C21	Recueillir des données		
C23	Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes		
C45	Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements		
C46	Assurer la prévention et la sécurité		
C47	Évaluer et ajuster son action		

Unité U3 – accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

C11	Créer une situation d'échange		
C12	Conseiller, négocier		
C13	Rendre compte aux interlocuteurs concernés		
C14	S'intégrer dans une équipe de travail		
C22	Établir un bilan de situation		
C44	Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs		

ANNEXE II Période de formation en milieu professionnel

Formation en milieu professionnel

Objectifs

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre au candidat d'acquérir, de compléter et de mettre en œuvre les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) requises pour l'exercice des fonctions relevant de l'aide à domicile. Elles contribuent à développer les capacités d'autonomie, d'initiative, de responsabilité et d'adaptabilité.

La formation en milieu professionnel est l'occasion :

- d'appréhender concrètement les structures et les différents partenaires intervenant à domicile ;
- de découvrir les différents types de personnes aidées dans le contexte d'un travail au domicile privé
 ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- de percevoir les spécificités du travail à domicile dans ses dimensions de responsabilité et de solitude d'exercice;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, des savoir-faire et des savoirs définis dans le référentiel du diplôme.

Organisation

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de seize semaines, soit 512 heures.

Dix semaines se dérouleront au domicile privé avec obligatoirement une période de six semaines au domicile privé individuel.

Dans le cas très exceptionnel où les conditions horaires ne peuvent être respectées au domicile privé individuel, la durée de cette période de formation en milieu professionnel ne pourra être inférieure à 150 heures.

Pour les candidats de la voie scolaire, la formation en milieu professionnel doit se dérouler dans deux lieux différents :

- d'une part, en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées ;
- d'autre part, au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une planification visant à assurer la cohérence de la formation. Il est recommandé de diversifier les publics lors des différentes périodes en entreprise et de veiller à la complémentarité des activités confiées au stagiaire. La répartition précise dans le temps des différentes périodes est laissée à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique (ou le cas échéant des représentants de la profession), pour tenir compte des conditions locales et du projet pédagogique.

Néanmoins, il est bon de privilégier en début de formation les milieux où l'encadrement de l'élève est le plus important. Une alternance de période en structures médico-sociales ou sociales et de période au domicile privé semble opportune.

L'organisation de chaque période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le responsable de l'entreprise d'accueil des élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés, conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 (BO n°38 du 24 octobre 1996) modifiée par la note de service DESCO A7 n° 259 du 13 juillet 2001.

Les stagiaires doivent satisfaire aux conditions de vaccination et aux autres exigences du milieu professionnel selon la réglementation en vigueur.

Au terme de la période de formation réalisée au domicile privé, le candidat réalise le dossier support de l'évaluation de l'unité U3.

Ce dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, sera accompagné obligatoirement :

- des attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel (durées, secteurs d'activité, activités effectuées). Ces attestations sont visées par chaque responsable de structures d'accueil;
- des fiches d'appréciations remplies et signées par les professionnels-tuteurs des périodes de formation en entreprise au domicile privé. Elles sont également signées par les responsables des structures.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier de l'élève, attestations de périodes de formation en milieu professionnel et fiches d'appréciations des périodes de formation en milieu professionnel au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Un candidat qui n'aura pas présenté le dossier complet, ne pourra pas passer l'épreuve U3.

2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs de la formation en entreprise et du dossier attendu pour l'épreuve U3 qui est identique à celui des candidats de la voie scolaire.

Il est donc important que les divers aspects de la formation en entreprise soient effectués par l'apprenti. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation l'article R. 117-5-1 du code du travail sera mis en application.

3. Voie de la formation professionnelle continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel (16 semaines) s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Les modalités de la formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en entreprise obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées au domicile privé des personnes sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le dossier produit par ces candidats est en tout point conforme aux dispositions prévues pour les candidats scolaires. Dans ce cas, les attestations seront signées de l'employeur.

b) candidat en situation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par une ou plusieurs attestations d'activités professionnelles certifiant que l'intéressé a exercé les activités au domicile privé des personnes en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel (800 heures minimum) pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat réalise un dossier de ses activités dans le même esprit qui préside à l'élaboration du dossier, support de l'évaluation de l'unité U3, pour les autres candidats. Les modalités de remise du dossier sont identiques à celles des candidats scolaires, apprentis et issus de la formation continue visés au a).

4. Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Ce candidat réalise un dossier de ses activités conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement. (cf. supra, chapitre 3b)

Évaluation des acquis

Candidats scolaires

Unité 2 La (ou les) période(s) de formation en structures médico-sociales ou sociales font l'objet d'une évaluation conduite par le professionnel-tuteur en concertation avec un membre de l'équipe pédagogique.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document, remis aux entreprises d'accueil par le centre de formation. Ce document, validé par l'IEN de la spécialité et le conseiller de l'enseignement technologique (ou le cas échéant par des représentants de la profession) est élaboré à partir du référentiel.

Unité 3 Pour les périodes de formation professionnelle au domicile privé (collectif / individuel), chaque période fait l'objet d'une évaluation par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) sous la forme d'une fiche d'appréciation fournie par le centre de formation. Ces fiches sont intégrées dans le dossier support de l'épreuve U3.

Candidats apprentis

Dans le cas où le centre de formation d'apprentis est habilité au CCF pour la section considérée, les évaluations s'appuient sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Candidats de la formation continue relevant des établissements publics de formation continue

L'évaluation s'appuie sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Ces candidats peuvent toutefois être dispensés d'effectuer les périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'au moins 6 mois d'activité professionnelle correspondant à la finalité professionnelle du diplôme.

L'activité professionnelle devra avoir été exercée au domicile privé des personnes en qualité de salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédent l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédent l'examen (minimum 800 heures).

Candidats se présentant au titre de 3 années d'expérience professionnelle

Ces candidats réalisent un dossier conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle en situation de perfectionnement.

Durée minimale des périodes de formation en milieu professionnel

Cette durée minimale est fixée à 10 semaines au domicile privé des personnes (domicile collectif ou individuel).

ANNEXE III

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Règlement d'examen

Règlement d'examen

Mention complémentain Aide à domicile	Mention complémentaire Aide à domicile			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	
E1 – Techniques de services à l'usager	U1	3	CCF		Pratique et orale	3 heures	
E2 - Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	U2	3	CCF		Pratique écrite et orale	3 heures	
E3 - Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	U3	3	Ponctuelle orale	45 min	Ponctuelle orale	45 min.	

CCF: contrôle en cours de formation.

^{*} L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).

ANNEXE IV

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Définition des épreuves

E1/U1 – techniques de services à l'usager

Coefficient 3

Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- organisation du travail
- gestion du budget
- aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives
- prévision et réalisation de repas
- entretien et aménagement du cadre de vie, entretien des équipements, du linge et des vêtements

Elle porte sur les compétences terminales :

- C31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
- C32 Gérer les stocks
- C33 Gérer le budget imparti
- C34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
- C41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité

et les savoirs associés:

- S3 Techniques de services à l'usager à domicile :
 - S31 Technologies et techniques d'alimentation
 - S32 Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
 - S33 Gestion et organisation familiale
- S4 Technologies du logement :
 - S41 Étude du logement
 - S42 Technologie des appareils ménagers

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique, écrite et orale (durée : 3 heures)

Pour une situation professionnelle empruntée au domicile, construite autour de plusieurs activités, le candidat doit :

- planifier et organiser son travail,
- établir un budget prévisionnel des achats,
- renseigner des documents administratifs courants,
- concevoir un repas et en préparer une partie,
- assurer l'entretien et l'aménagement d'un local, l'entretien des équipements et/ou l'entretien de linge et de vêtements.

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, organisé en centre de formation, à l'occasion d'une situation d'évaluation.

Elle est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. Elle s'appuie sur un contexte professionnel emprunté au domicile, d'une durée comparable à la durée d'une intervention à domicile, construite autour de plusieurs activités. Il sera demandé au candidat de justifier ses activités.

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration de la situation d'évaluation, des critères propres aux activités, évaluation des candidats...).

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

E2/U2 – accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie

Coefficient 3

Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- recueil de données et des consignes
- soins d'hygiène corporelle, confort, aide aux activités motrices et aux déplacements
- gestion de la qualité

Elle porte sur les compétences terminales :

- C21 Recueillir les données
- C23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes
- C45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices

et aux déplacements

- C46 Assurer la prévention et la sécurité
- C47 Évaluer et ajuster son action

et les savoirs associés :

- S1 Sciences Médico-sociales:
 - S11 Connaissance des publics :
 - S11.1 Cadre démographique et socio-économique
 - S11.2 L'enfant
 - S11.3 La personne âgée
 - S11.4 Les personnes handicapées

S2 Physiopathologie:

- S21 Méthodes et moyens d'investigation
- S22 Méthodes et moyens de traitement
- S23 Méthodes et moyens de prévention
- S24 Principaux processus pathologiques

- S25 Autres processus invalidants
- S3 Techniques de services à l'usager à domicile :
 - S34 Technologie et techniques d'aide sanitaire
 - S35 Techniques de manutention des personnes à mobilité réduite

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle écrite et orale (durée : 3 heures)

Dans une structure médico-sociale ou sociale, choisie par l'autorité académique ou dans un établissement scolaire équipé, pour une situation professionnelle donnée, le candidat doit :

- procéder à un recueil de données,
- déterminer les objectifs et les priorités de son action,
- réaliser les soins d'hygiène corporelle et/ou d'aide au confort et aux activités motrices,
- mettre en œuvre les techniques de prévention et de sécurité, notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite,
- évaluer la qualité de ses activités.

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités et d'en envisager éventuellement l'adaptation dans le contexte du domicile. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés. Le candidat sera également évalué sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée. Cette partie sera évaluée par un écrit d'une durée d'une heure intégrée dans la durée de l'épreuve.

Les techniques de secourisme sont validées par le certificat sauveteur secouriste du travail (SST) ou de l'attestation de formation au premier secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation : l'une des situations a lieu en centre de formation, l'autre se déroule au cours de la formation en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des deux situations sont d'égale valeur et s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale de l'unité U2.

À l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

Évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. La note proposée au jury prend en compte les résultats obtenus par le candidat à l'occasion d'une situation d'évaluation des savoir-faire et des savoirs associés. Cette situation, d'une durée comparable à celle d'une intervention à domicile, doit mettre en œuvre plusieurs techniques (soins d'hygiène corporelle et/ou aide au confort et aux activités motrices, techniques de prévention et de sécurité, notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite) et correspondre à des situations d'activités professionnelles.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats...)

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité au travers des justifications apportées par le candidat.

Le candidat sera également évalué, par un écrit d'une durée d'une heure, sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée.

Les techniques de secourisme seront validées par le certificat sauveteur secouriste du travail (STT) ou l'attestation de formation aux premier secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Évaluation en milieu professionnel

L'évaluation est organisée au cours de la formation en en milieu professionnel en structures médicosociales ou sociales. L'évaluation est mise en place par le professionnel-tuteur à partir de critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel, par le centre de formation et remis à la structure d'accueil.

L'évaluation porte sur les savoir-faire et les savoirs associés décrits dans l'unité.

L'évaluation est effectuée par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s). Un bilan est effectué en fin de période de formation en milieu professionnel et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et un enseignant.

Les attestations des périodes de formation en milieu professionnel en structures médico-sociales et sociales sont exigées pour présenter l'épreuve (sauf dans le cas de dispense de l'unité U2). Elles sont jointes au dossier support de l'unité U3.

E3/U3 – accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

Coefficient 3

Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- communication professionnelle, responsabilité et déontologie
- bilan de situation
- animation et activités de maintien de la vie sociale
- compte rendu de l'activité
- analyse du vécu professionnel

Elle porte sur les compétences terminales :

- C11 Créer une situation d'échange
- C12 Conseiller, négocier
- C13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
- C22 Établir un bilan de situation
- C44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs

et les savoirs associés :

- S1 Sciences médico-sociales:
 - S12 L'environnement social des publics
 - S13 Cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
 - S14 Le cadre relationnel de l'aide à domicile
 - S15 Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
 - S16 Notions de droit appliquées au secteur professionnel
- S3 Techniques de services à l'usager à domicile
 - S36 Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle orale (durée : 45 minutes)

L'épreuve prend appui sur un dossier support établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel effectuées au domicile privé des personnes ou de l'expérience professionnelle pratiquée au domicile privé des personnes.

Le candidat présente dans ce dossier le cadre d'exercice professionnel et deux situations qu'il a choisies. Elles doivent être différentes (niveau d'autonomie des personnes, environnement humain et matériel...). Le candidat précise notamment les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, son rôle dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. Il présente également les difficultés éventuellement rencontrées, les remédiations mises en place ou possibles et les relations avec les autres professionnels.

L'une des situations mettra en œuvre obligatoirement la compétence C44.

Le dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, est obligatoirement accompagné de l'ensemble des documents relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel ou à l'expérience professionnelle selon le statut du candidat.

Les candidats produiront :

- les attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel ou les attestations d'activités professionnelles remplies par les responsables des structures d'accueil précisant les lieux, les durées ainsi que les activités effectuées par le candidat.
- les fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé des personnes, remplies par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et signées obligatoirement par les responsables des structures.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé (durée : 15 minutes au plus) au cours duquel le candidat situe sa position dans le contexte professionnel (cadre juridique, institutionnel et relationnel) et justifie le choix des situations présentées dans le dossier ;
- un entretien (durée : 30 minutes) permettant d'évaluer :
 - les compétences et les savoirs associés relatifs à l'unité 3 et tout particulièrement C44,
 - la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile.

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier du candidat, attestations des périodes de formation en entreprise ou attestations d'activités professionnelles et fiches d'appréciation de la période de formation au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

En cas d'absence du dossier ou en cas d'absence partielle ou totale des attestations de formation ou attestation d'activités à la date fixée par le recteur, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve U3.

ANNEXE V

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Correspondance d'épreuves et d'unités

Tableau de correspondance d'épreuves et d'unités

Mention complémentaire Aide à domicile (arrêté du 28 juillet 1995) dernière session 2004	Mention complémentaire Aide à domicile (définie par le présent arrêté) 1 ^{ère} session 2005
EP1 – Épreuve pratique	U1 – Techniques de services à l'usager
EP3 – Entretien	U3 – Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

Commentaire:

À la demande du candidat et pour la durée de validité restante,

- la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP1 (arrêté du 28 juillet 1995) est reportée à l'épreuve U1 (présent arrêté),
- la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP3 (arrêté 28 juillet 1995) est reportée sur l'épreuve U3 (présent arrêté).

ANNEXE VI

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Dispenses d'unités

Dispenses d'unités

Ministères ou organismes certificateurs		Éd	ucation		Sai	nté – Se	ocial	A	gricult	ure	Travail	FEPEM
Diplômes	BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite enfance	BEP Bioservices dominante ATA	CAP Employé technique de collectivités CAP assistant technique en milieux familial et collectif	Certificat Aide médicopsychologique	Diplôme professionnel d'Aide-soignant	Diplôme professionnel d'Auxiliaire de puériculture	BEPA option Services aux personnes	CAPA Services en milieu rural	CAPA Employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité Employé familial	Titre Assistant de vie	Titre d'Employé familial polyvalent
U1 –Techniques de services												
à l'usager												
U2 – Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie												
U3 –Accompagnement et aide à la ersonne dans la vie relationnelle et sociale												

Dispense d'unité

L'unité 3 ne fait l'objet d'aucune dispense

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE

NORMEN E 0402018 A

Arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire aide à domicile

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE

VU le décret n° 2001-286 du 28 mars 2001 modifié portant règlement général de la mention complémentaire;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 13 janvier 2004;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 17 mai 2004,

ARRÊTENT

Article 1er - La définition et les conditions de délivrance de la mention complémentaire *aide* à *domicile* sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Ce diplôme est classé au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formations.

Article 2 - Le référentiel d'activités professionnelles, le référentiel de certification et les unités constitutives de la mention complémentaire *aide à domicile* sont définis à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 - L'accès en formation est ouvert, après examen de leur dossier, aux candidats titulaires des titres et diplômes suivants :

- brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales
- brevet d'études professionnelles bioservices, dominante agent technique d'alimentation
- certificat d'aptitude professionnelle petite enfance
- certificat d'aptitude professionnelle employé technique de collectivités
- certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif
- certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique
- diplôme professionnel d'aide-soignant
- diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- brevet d'études professionnelles agricole option services, spécialité services aux personnes
- certificat d'aptitude professionnelle agricole services en milieu rural
- certificat d'aptitude professionnelle agricole employé d'entreprise agricole et para agricole, spécialité employé familial
- titre assistant de vie
- titre employé familial polyvalent
- brevet d'aptitude professionnelle assistant animateur technicien.

Sur décision du recteur, peuvent également être admis en formation les candidats remplissant les conditions définies à l'article 6 du décret du 28 mars 2001 susvisé.

La durée de la formation est de 576 heures en établissement ou en centre de formation.

Les titulaires des titres et diplômes précités peuvent bénéficier d'allégements de formation.

Article 4 - La formation à la mention complémentaire *aide* à *domicile* est dispensée par des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat ou des établissements publics de formation continue figurant sur une liste arrêtée par le recteur, après avis du directeur régional des affaires sanitaires et sociales. L'ouverture est prononcée par le recteur.

Pour être admis à figurer sur cette liste, les établissements d'enseignement publics, privés sous contrat ou les établissements publics de formation continue doivent adresser au recteur et au directeur régional des affaires sanitaires et sociales, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, un dossier constitué des pièces suivantes :

- a) liste nominative du personnel de direction et des formateurs avec indication des diplômes dont ils sont titulaires, leurs états de service et l'indication des enseignements qu'ils assureront,
- b) plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire ainsi que la liste des équipements et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire,
- c) projet pédagogique précisant notamment la nature et les lieux des périodes de formation en milieu professionnel,
- d) modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire,
- e) rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.

Article 5 - La formation à la mention complémentaire *aide* à *domicile* est également dispensée par des établissements privés hors contrat ou des centres de formation d'apprentis agréés par décision conjointe du recteur et du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.

L'agrément est accordé pour une période de trois ans, renouvelable après examen d'un rapport de fonctionnement comportant les modifications intervenues depuis la décision d'ouverture et les résultats obtenus à l'examen, transmis au recteur à l'issue de chaque année scolaire.

Pour obtenir l'agrément, les établissements privés hors contrat ou les centres de formation d'apprentis doivent, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, constituer un dossier de demande d'agrément en double exemplaire dont l'un est envoyé au recteur et l'autre au directeur régional des affaires sanitaires et sociales. Ce dossier, qui doit comporter une étude sur l'opportunité de l'agrément au regard des besoins de formation régionaux, est constitué des pièces suivantes :

A – Aspects pédagogiques :

- liste nominative du personnel d'encadrement et du personnel devant assurer un enseignement régulier ainsi que la justification de leurs diplômes ou titres et l'indication des enseignements qu'ils assureront,
- conformité et qualité du projet pédagogique et des moyens pédagogiques, retracés à l'aide d'un document exposant le projet pédagogique de formation et indiquant les moyens pédagogiques choisis par l'établissement pour la mise en œuvre du référentiel, les modalités d'organisation des périodes en milieu professionnel et la liste des formations dispensées par l'établissement,
- rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.

B – Moyens de fonctionnement et conditions matérielles :

- plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire,
- liste des équipements, matériels pédagogiques utilisés pour la formation concernée et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire,
- avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité.
- attestation d'assurance relative aux locaux et celle concernant l'activité de formation,
- modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire.

Article 6 - Quel que soit l'établissement, l'équipe pédagogique doit comporter au moins un formateur titulaire du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale et au moins un formateur titulaire du diplôme d'État d'infirmier qui doivent, en outre, justifier d'une expérience professionnelle minimale de trois ans dans le champ de leur spécialité ou de leurs enseignements.

Article 7 - La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 16 semaines sauf allégement de formation.

Ses objectifs et modalités sont définis à l'annexe II du présent arrêté.

Article 8 - Le règlement d'examen est fixé à l'annexe III du présent arrêté.

Article 9 - La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IV du présent arrêté.

Les titulaires de certains diplômes ou titres peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves conformément à l'annexe VI du présent arrêté.

La mention complémentaire aide à domicile et le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, régi par les dispositions de l'arrêté du 26 mars 2002 modifié relatif au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale pris en application du décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création de ce diplôme, sont des diplômes équivalents.

Article 10 - La mention complémentaire *aide à domicile* est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 28 mars 2001 susvisé.

Article 11 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen défini par l'arrêté du 28 juillet 1995 portant création de la mention complémentaire *aide à domicile* et les unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe V du présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à dix sur vingt obtenues aux épreuves de l'examen subi suivant les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 précité et dont le candidat demande le bénéfice, sont reportées, pendant leur durée de validité, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 12 du décret du 28 mars 2001 susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 12 - La première session d'examen organisée en vue de la délivrance de la mention complémentaire *aide* à *domicile* organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2005.

La dernière session d'examen de la mention complémentaire *aide à domicile* organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié précité aura lieu en 2004.

A l'issue de cette session, l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié est abrogé.

Article 13 - Le directeur de l'enseignement scolaire et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 10 septembre 2004.

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE LE CHEF DE SERVICE ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ACTION SOCIALE

PATRICK GERARD

BERNARD GARRO

Journal officiel du

Nota: Le présent arrêté et ses annexes III et V seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, hors série, du 7 octobre 2004 au prix de 2,30 euros, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante: http://www.sceren.fr

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le titulaire de la mention complémentaire aide à domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de vie quotidienne de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe notamment les mêmes emplois que le titulaire du Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

En respectant les règles de discrétion professionnelle et l'identité culturelle des personnes il exerce les fonctions et activités qui peuvent être répertoriées comme suit :

Fonction de diagnostic de situation

Repérage des besoins, des attentes et des potentialités des personnes Évaluation des ressources et des contraintes des situations Recueil des consignes à respecter Identification des tâches prioritaires à effectuer Repérage des limites de compétences et identification des personnes à solliciter

Fonction de communication et de liaison

Prise de contact avec la personne et son entourage Écoute, dialogue, négociation avec la personne, la famille Sécurisation de la personne Participation au soutien psychologique dans les étapes importantes de la vie personnelle ou familiale Établissement de relations professionnelles avec les autres partenaires intervenant à domicile Transmission d'informations aux personnes concernées Participation à la vie du service à domicile Extériorisation et analyse du vécu professionnel

Fonction de maintien et de restauration de l'autonomie

Stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne Aide au repérage temporel et spatial Stimulation des relations sociales

Fonction d'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne

Participation à l'élaboration des menus ; réalisation (ou aide à la réalisation) de repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits ; service des repas

Veille, s'il y a lieu, à la prise correcte des médicaments selon les indications médicales et en restant dans la limite de ses compétences

Aide aux activités de loisirs et de la vie sociale

Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne

Aide au retrait et à la remise en place des appareillages

Aide aux soins d'hygiène et de confort, à l'habillage et au déshabillage

Aide aux fonctions d'élimination

Fonction d'entretien et d'aménagement du cadre de vie

Réalisation (ou aide à la réalisation) de l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement Décontamination et/ou désinfection des surfaces, matériels

Entretien, vérification et participation à la maintenance des matériels, des aides techniques et des appareillages Aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité

Participation à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques

Fonction d'organisation et de gestion

Organisation du travail en fonction des besoins et attentes de la personne, des ressources et des contraintes du milieu, des consignes données

Gestion des produits courants

Gestion du budget alloué pour les achats

Aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives

Fonction de gestion de la qualité

Évaluation de la qualité de l'action Réajustement de l'action Participation aux actions qualité

MISE EN RELATION DU REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DU DIPLOME

Référentiel des activités professionnelles	Référentiel du diplôme		
FONCTIONS	CAPACITÉS	COMPETENCES TERMINALES	
COMMUNICATION ET LIAISON	C.1 COMMUNIQUER	C.11 Créer une situation d'échange C.12 Conseiller, négocier C.13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés C.14 S'intégrer dans un projet,dans une équipe de travail	
DIAGNOSTIC DE SITUATION	C. 2 S'INFORMER ANALYSER - DÉCIDER	C.21 Recueillir des données C.22 Etablir un bilan de situation C.23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes	
ORGANISATION ET GESTION	C.3 ORGANISER GERER	C.31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue C.32 Gérer les stocks C.33 Gérer le budget imparti C.34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne	
ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE MAINTIEN ET RESTAURATION	C.4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER	C.41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits C.42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements C.43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité	
DE L'AUTONOMIE ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE	EI / OU KEALISER	C.44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs C.45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements C.46 Assurer la prévention et la sécurité	
GESTION DE LA QUALITÉ		C.47 Evaluer et ajuster son action	

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

COMPÉTENCE GLOBALE

Le titulaire de la mention complémentaire "aide à domicile" exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il doit être capable :

- d'appréhender les situations et leurs évolutions,
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il contribue au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

CAPACITES ET COMPETENCES TERMINALES

C-1 COMMUNIQUER

- C. 11 Créer une situation d'échange
- C. 12 Conseiller, négocier
- C. 13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C. 14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail

C - 2 S'INFORMER - ANALYSER - DECIDER

- C.21 Recueillir les données
- C.22 Etablir un bilan de la situation
- C.23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes

C - 3 ORGANISER - GERER

- C.31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
- C.32 Gérer les stocks
- C.33 Gérer le budget imparti
- C.34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne

C - 4 ACCOMPAGNER ET/OU REALISER

- C.41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C.42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C.43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité
- C.44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs
- C.45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements
- C.46 Assurer la prévention et la sécurité
- C.47 Evaluer et ajuster son action

C 1 . COMMUNIQUER							
Etre capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation					
C.11 Créer une situation d'échange							
Se présenter	Situation réelle ou simulée Eléments de la situation	Questionnement et reformulation précis, pertinents avec un					
Écouter et reformuler les attentes	Téléphone	vocabulaire et/ou un mode de communication adapté					
Formuler des questions et des réponses adaptées							
Utiliser des moyens de communication non verbale	Moyens de communication non verbale : pictogrammes, micro-ordinateur	Attitude respectueuse, calme, adaptée à la situation					
Sécuriser	micro-ordinateur						
C.12 Conseiller, négocier							
Argumenter ses propositions	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation	Pertinence des arguments et des solutions proposées					
Proposer des solutions alternatives	Liemonio de la Gitadion	ostationic proposoco					
Négocier avec la personne (enfant, adulte), la famille, les autres intervenants, l'employeur							
C. 13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés							
Repérer les interlocuteurs	Situation réelle ou simulée Eléments de la situation	Précision, fiabilité et pertinence de la transmission					
Sélectionner les informations		Prise en compte du degré d'urgence					
Respecter ou choisir la forme de transmission	Moyens de transmission						
Transmettre les informations		Respect de la discrétion professionnelle					
C.14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail							
Participer à l'élaboration et au suivi d'un projet	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation	Respect des projets					
Situer sa fonction et la limite de ses compétences	Projets (de l'équipe, de la famille, de la personne)	Pertinence des interventions, de l'argumentation au sein de l'équipe					
Participer au travail de l'équipe	Organigrammes Statut d'association, convention collective, contrat de travail	Expression du vécu professionnel					
Participer à une réunion de travail							

C2 – S'INFORMER – ANALYSER - DÉCIDER						
Etre capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation				
C. 21 Recueillir les données						
par observation, interrogation, consultation de documents	Situation réelle ou simulée	Dantin an accept la simue de c				
Données relatives : - à la personne (âge ; possibilités motrices, sensorielles, intellectuelles ; état cutané ; habitudes de vie, valeurs culturelles ; ressources ; évènements marquants - aux attentes de la personne - à l'entourage familial, au voisinage - à l'environnement matériel (aménagement du logement, infrastructures du quartier) - aux consignes à respecter	Éléments de la situation: - nature de l'employeur - caractéristiques de la personne, de la famille, de la prestation demandée - ressources humaines (famille, voisinage, intervenants à domicile) - caractéristiques du projet de maintien à domicile, du plan d'aide - ressources matérielles: plan du logement, équipement plan du quartier, infrastructures locales, secours d'urgence	Pertinence et logique des questions, des observations, des informations Attitude relationnelle adaptée Respect de l'intimité des personnes Repérage des données objectives et subjectives Vérification éventuelle des informations recueillies Repérage des évolutions de la				
- aux partenaires (qualité, rôles) C.22 Etablir un bilan de la situation par rapport :		situation Exactitude et justification du bilan, des liens établis entre les données				
 à la personne (enfant, adulte) à son environnement familial, social, matériel aux ressources institutionnelles sanitaires et sociales dans le cas d'un bilan initial (prise de fonction), d'un bilan journalier 	Documents professionnels : - documents de transmission - carnet de santé - presse professionnelle	Evaluation des facteurs de risques et des facteurs de perturbation				
Organiser et hiérarchiser les données						
Mettre en relation les données						
Repérer les informations manquantes						
Consigner les données significatives						
C.23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes						
Déterminer les priorités		Pertinence des objectifs et des choix				
Identifier les objectifs à court et à long terme		Justification des priorités et des choix Respect des limites de compétences				
Faire des choix						

C.3 ORGANISER - GERER						
Etre capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation				
C.31 Organiser le travail et s'adapter à un situation non prévue Planifier les différentes activités d'une séquence horaire, d'une journée, d'une semaine pour l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Etablir un mode opératoire pour une	Situation réelle ou simulée Local équipé Bilan de la situation Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible	Présentation et justification du planning des activités Prise en compte de la présence et des potentialités de la personne Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste				
tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail	Situation imprévue Planning prévu	de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue				
C.32 Gérer les stocks						
Réaliser l'inventaire des produits en réserve Evaluer les besoins pour les produits de consommation courante (produits alimentaires, d'hygiène, de chauffage)	Local équipé Eléments de la situation Plan du quartier, ressources commerciales Temps disponible	Évaluation correcte des besoins Prise en compte des habitudes et des avis de la personne Rangement conforme aux principes d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie				
Planifier les achats						
Ranger les produits						
C. 33 Gérer le budget imparti pour les achats à effectuer						
Etablir un budget prévisionnel des achats	Liste des achats Liste de prix Somme allouée	Exactitude des prévisions, des comptes Justification de la gestion du budget				
Gérer la somme allouée	Livre de compte de type familial	(rapport qualité/prix)				
Tenir un livre de compte	Livre de compte de type familiai	Lisibilité du livre de compte				
C.34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne						
Utiliser un classement existant	Moyens de classement	Tenue correcte du classement (ordre et mode)				
Proposer un classement	Documents de la vie quotidienne	nvestigation limitée à la liberté				
Participer à l'élaboration d'un planning d'échéances administratives Veiller au respect des échéances administratives		de la personne Exactitude et fonctionnalité du planning établi Respect des règles de discrétion				
Renseigner des documents administratifs courants ou faire appel à l'interlocuteur compétent (famille, professionnels)		professionnelle Exactitude des renseignements				

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C.41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits en respectant les goûts et les habitudes socioculturelles de la personne		
Aider à l'élaboration ou élaborer des menus équilibrés ou conformes aux régimes	Local équipé (cuisine familiale, office, salle à manger collective) Éléments de la situation	Pertinence des menus
Aider à la réalisation ou réaliser : - des techniques de préparation des aliments avant ou après cuisson : épluchage, lavage, découpage, hachage, mixage - des techniques de cuisson dans un liquide , à la vapeur, au four, en sauté, en rôti - un appareil, une sauce, une crème - des préparations à base de pâte brisée, sablée, levée ; pâte à crêpes Utiliser des produits prêts à l'emploi : préparations instantanées, conserves appertisées Utiliser des restes	Matériels: - de préparation (mécaniques, électriques) - de cuisson (à gaz, électrique, à induction, micro-ondes) - de conservation (réfrigérateur, congélateur) - de remise en température - de conditionnement, de service Aides techniques pour la préparation des repas Recettes Prescription et protocole de régimes Temps disponible	Utilisation rationnelle des matériels conformément aux règles de sécurité et d'ergonomie Respect des techniques; des grammages, de la recette, du régime Respect des règles d'hygiène Prise en compte des goûts et des habitudes socio-culturelles de la personne Justification des opérations Prise en compte de la présence et des potentialités de la personne Qualité du résultat
Mettre en œuvre ou adapter des recettes, des techniques de base Réaliser un repas pour un nombre donné de personnes (une, deux), pour une consommation immédiate, différée Conserver les denrées et les préparations culinaires (réfrigération, congélation) Remettre ou maintenir en température les plats cuisinés à l'avance Dresser les préparations en portions individuelles, en plats multiportions		Respect du temps prévu Respect de la température Présentation soignée visant à stimuler l'appétit
Assurer le service des repas		Service dans des conditions optimales d'ambiance Respect de la température, du rythme des personnes

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements		
Mettre en œuvre en milieu familial : des techniques de dépoussiérage à sec et de dépoussiérage humide, par procédé manuel par procédé mécanique des techniques simples de détachage des techniques de lavage manuel lavage mécanique des techniques d'entretien des matériaux (verre, bois, céramiques,métaux, plastiques) des techniques de décontamination et de	Locaux et supports à entretenir Locaux : cuisine, sanitaires, chambre avec revêtements de sols et de murs variés Équipements mobilier, électro-ménager, vaisselle, aides techniques Matériel de soins d'hygiène (bassin, urinal, appareillage) Linge, vêtements, accessoires Matériels et produits d'entretien Balais, aspirateurs Cireuse Produits courants de décontamination, de désinfection, de nettoyage et d'entretien Lave-vaisselle	Indicateurs communs à C.42 : Maîtrise de la technique (produits, matériels, mode opératoire) Qualité du résultat (hygiène, propreté, esthétique, intégrité des supports, remise en ordre, satisfaction de l'usager) Respect des principes d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie Respect de l'usager, de l'environnement matériel Respect du temps imparti
decontamination et de désinfection des techniques d'entretien du linge repassage, pliage réfections courantes à la main, à la machine : ourlets, boutons adaptations simples de vêtements aux handicaps (pose de fermeture à glissière, adhésifs etc)	Matériel d'entretien du linge Matériel de repassage, machine à coudre, accessoires pour réfection Lave-linge, séchoirs Linge, vêtements en textiles variés Documentation Protocoles de décontamination et de désinfection Fiches techniques des produits et matériels	
Assurer la maintenance de premier niveau des équipements : - entretien périodique des matériels - repérage des dysfonctionnements - échange d'éléments standards (ampoule, fusible, joint, filtre) - intervention avec outillage simple (débouchage d'évier) Participer à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques	Éléments standards Outillage simple	Respect des procédures d'entretien Repérage correct des dysfonctionnements Intervention dans la limite des compétences ou signalement précis à un opérateur qualifié Respect des règles de sécurité Respect des consignes Opportunité de l'action

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER			
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation	
C.43 Aménager l'espace à des fins de confort et de sécurité en tenant compte des vœux de la personne Installer un espace pour une activité donnée Participer à l'adaptation du logement et de ses accès Réaliser des aménagements simples	Situation réelle ou simulée (appartement, maison individuelle) Bilan situationnel de la personne Plan des locaux et descriptif des aménagements existants Documentation sur : - mobilier et matériels courants et/ou adaptés - aides techniques - contrôle d'environnement, téléalarme réglementation en matière d'accessibilité et d'adaptabilité des logements Matériel pour aménagements	Proposition d'adaptation fonctionnelle, confortable, non dangereuse, adaptée aux possibilités de la personne en respectant la volonté de celle-ci Pertinence des réalisations Justification des choix	
C.44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs Rechercher les centres d'intérêt Proposer une activité - proposer un livre, un journal - présenter le programme TV - proposer un disque, un jeu une activité manuelle, une activité domestique proposer une activité mémoire - présenter une sortie, une activité collective - proposer un temps de repos Participer à une activité - mettre à disposition et installer le matériel - lire, échanger sur une lecture, une émission de TV, un fait d'actualité aider à réaliser une activité manuelle, une activité domestique, du jardinage - aider à effectuer (ou effectuer) des achats, des démarches administratives	Situation réelle ou simulée Bilan de la situation Matériels de loisirs courants (livres, revues, catalogues album photos, télévision, chaîne Hi-Fi jeux) Ressources locales pour les sorties, les achats, les démarches Matériels de loisirs adaptés : - à certains handicaps - au développement des fonctions motrices, sensorielles, de la mémorisation	Opportunité du choix en fonction : - des ressources matérielles, financières des potentialités et des goûts de la personne - des objectifs fixés (détente, stimulation intellectuelle, sensorielle insertion) Justification des choix Attitude adaptée lors de la proposition, au cours de l'activité (stimulation, valorisation, participation vigilance)	

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER			
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation	
C.45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements	Situation réelle ou simulée	On appréciera l'adaptation aux ressources et aux contraintes du domicile dans la limite des compétences Préparation correcte des produits	
Aider à la réalisation (ou réaliser) des soins d'hygiène corporelle non prescrits par le médecin et dans la limite des compétences: - toilette du visage, des cheveux, du corps au lavabo, au lit - soins d'hygiène du nez, de la bouche - rasage du visage, coiffage, maquillage; - change de protections, pose d'urinal, de bassin - participation à la surveillance de la diurèse Assurer le confort: - installation dans un lit (réfection et change d'un lit inoccupé, d'un lit occupé); - installation dans un siège; - aide à l'habillage, à la pose d'appareillage, au déshabillage; - aide à la prise des repas; - prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation (changement de position, friction de confort) Aider aux activités motrices: lever, coucher, marche, préhension Aider aux déplacements hors du domicile	Local équipé Produits, matériels, linge disponibles au domicile	Préparation correcte des produits et des matériels Sollicitation et utilisation judicieuses des possibilités physiques, intellectuelles de la personne Maîtrise et justification de la technique mise en œuvre: - installation et mobilisation - protection contre les risques de refroidissement - précision, pertinence du geste - ordre logique des opérations - utilisation correcte des produits des matériels - élimination méthodique des déchets, des matériaux souillés, des causes d'inconfort - gestes et postures adaptés de l'opérateur Respect des limites de compétence., Respect des consignes Enoncé des situations à risques (aspirations, alitements prolongés) Respect des règles: - d'hygiène (mains, linge, gants) - de sécurité (aides techniques, produits et matériels non dangereux) pour la personne et l'opérateur Adaptation aux besoins de la périodicité des soins d'hygiène, de la mobilisation Respect de la pudeur, du confort et des goûts de la personne Comportement relationnel adapté tout au long des opérations Qualité du résultat (propreté, confort, esthétique, mise en place correcte des appareillages de sécurité, d'occupation, satisfaction de l'usager) Rangement des matériels et des produits Transmission pertinente des observations et des actions accomplies, à la personne, à la famille, aux autres intervenants	

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉAI	LISER	
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C.46 Assurer la prévention et la sécurité		
C.461 de la personne aidée		
Signaler les anomalies, les signes d'alarme (œdème, ballonnement abdominal, sécrétions anormales,	Situation réelle ou simulée Eléments de la situation	Respect des limites de compétence
comportement inhabituel)		Signalement correct des anomalies observées
Veiller, s'il y a lieu, à une prise correcte des médicaments "relevant d'un acte de la vie courante" selon les prescriptions médicales et en restant dans les limites de ses compétences	Protocoles	Respect du protocole
Participer à des actions de prévention en matière de santé (hygiène, alimentation, mode de vie)		Adéquation des moyens mis en œuvre aux objectifs de l'action
Participer à la prévention des accidents domestiques		
Mettre en œuvre les techniques de secourisme (programme de l' AFPS ou de SST-)		
 Protéger, alerter savoir protéger du surraccident savoir transmettre l'alerte aux 		
 services de secours et de soins Dégagement d'urgence savoir quand et comment déplacer une victime en cas 		Le candidat doit être titulaire de l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du certificat de Sauveteur-secouriste du
d'urgence Bilan et surveillance savoir observer l'état des		travail (SST)
fonctions vitales et savoir reconnaître et apprécier les signes de détresse vitale		
Hémorragiessavoir agir devant une		
hémorragie visibleVictime inconsciente		
 savoir agir devant une personne inconsciente et qui ventile 		
 Détresse ventilatoire savoir reconnaître une détresse ventilatoire et savoir pratiquer les 		
gestes adaptés Arrêt cardio-ventilatoire savoir reconnaître un arrêt		
cardioventilatoire et savoir agir en conséquence		

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
 Malaises savoir agir en présence d'une personne consciente présentant un malaise 		
 Plaies et brûlures savoir agir devant une plaie ou une brûlure 		
 Atteinte traumatique des os et articulations savoir suspecter une atteinte traumatique des os et des articulations et savoir agir en conséquence 		
C. 462 de l'aide à domicile		
Mettre en oeuvre des techniques de manutention liées aux tâches ménagères, à l'accompagnement à la marche, au transfert des personnes.		Maîtrise des techniques de manutention des personnes, des matériels
Mettre en œuvre des exercices physiques destinés à renforcer la musculature et à éviter la fatigue musculaire		Exercices de relaxation et de renforcement musculaire adaptés
C.47 Evaluer et ajuster son action		
Mesurer les écarts entre le résultat obtenu et les objectifs fixés Identifier et analyser les causes des écarts	Situation réelle ou simulée Eléments de la situation Outils d'évaluation	Pertinence de l'évaluation et des propositions de réajustement
Ajuster éventuellement les objectifs	Degré de satisfaction de l'usager	
Proposer des solutions		

SAVOIRS ASSOCIÉS

S1: Sciences médico-sociales

- S 11: Connaissance des publics
- S 12: L'environnement social des publics
- S 13 : Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
- S 14 : Le cadre relationel de l'aide à domicile
- S 15 : Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
- S 16 : Notions de droit appliquées au secteur professionnel

S2: Physiopathologie

- S 21: Méthodes et moyens d'investigation
- S 22 : Méthodes et moyens de traitement
- S 23 : Méthodes et moyens de prévention
- S 24: Principaux processus pathologiques
- S 25: Autres processus invalidants

S3 : Techniques de services à l'usager à domicile

- S 31: Technologies et techniques d'alimentation
- S 32 : Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
- S 33: Gestion et organisation familiale
- S 34: Technologies et techniques d'aide sanitaire
- S 35 : Techniques de manutention et aide à la personne agée à domicile
- S 36 : Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

S4: Technologies du logement

- S 41: Etude du logement
- S 42 : Technologie des appareils ménagers

S1 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 11. Connaissance des publics		U 2
S 11.1 Cadre démographique et socio- économique		
Données démographiques et socio-économiques locales et nationales (population totale, répartition géographique, par âge, sexe, état matrimonial – indicateurs généraux de la situation démographique-Population active, professions et catégories sociales, taux de chômage) Habitat rural, habitat urbain Équipements et services collectifs locaux	A partir de données locales et nationales :	
(sanitaires, sociaux, socio-éducatifs, culturels, commerciaux)		
S 11.2 L'enfant	Indication de la taille et du poids moyen pour différents âges caractéristiques : naissance, 5	
S 11.21- Différents aspects du développement	mois, 1 an, 2 ans, 3 et 4 ans Indication de la chronologie et de l'âge moyen	
Développement somatique : croissance staturale et pondérale, évolution morphologique	d'apparition de la dentition temporaire, de la dentition définitive	
Développement sensoriel : audition, gustation, olfaction, toucher, vision	Indication des capacités visuelles du nouveau-né et de leur évolution	
	Énoncé des signes indicateurs du développement sensoriel (poursuite oculaire, réaction aux bruits) et de ses anomalies	
Développement moteur : posture, préhension, locomotion, latéralisation, contrôle des sphincters	Indication de l'âge moyen où l'enfant acquiert le contrôle de la tête, la position assise, la position debout, la marche	
	Définition de la préhension et indication des différents stades de son évolution	
	Indication des âges moyens de maîtrise des sphincters anal et vésical et des facteurs d'acquisition et de régression	
Développement affectif, social, intellectuel : — modes d'expression et de communication :	Énoncé des étapes de l'évolution du langage oral, du langage écrit	
expression du visage, sourire, pleurs, expression corporelle, langage	Énoncé des étapes de l'évolution du graphisme .	
acquisition du schéma corporelcomportement social	Énoncé des étapes d'acquisition du schéma corporel (découverte du corps, des différences anatomiques)	
	Présentation et illustration à l'aide d'exemples des étapes de la socialisation	
	Présentation de l'évolution de la vie affective et sexuelle	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
troubles du comportement :	Présentation des principaux troubles	U 2
troubles de la motricité, du langage, du sommeil, de l'alimentation, du contrôle des	Analyse de la conduite à tenir pour un cas donné	
sphincters Statut de l'enfant	Analyse, à partir d'exemples, du statut de l'enfant dans la société actuelle	
S 11.22- Les facteurs de développement	Indication pour un âge donné, du temps nécessaire de repos, de la capacité d'attention, de la résistance à la fatigue physique	
Rythmes de la vie de l'enfant Confort, salubrité, hygiène, sécurité	Présentation des facteurs pouvant avoir une répercussion sur la santé de l'enfant	
	Illustration par des exemples, pris dans le déroulement d'une journée, de l'importance des conditions de sécurité, confort, salubrité, hygiène pour un enfant donné	
Besoins affectifs, de communication, de stimulation : rôles des parents, de la famille	Description des troubles liés à un manque de stimulation, à un manque affectif	
S 11.3 La personne âgée		
Notions de vieillissement, sénescence, sénilité	Indication des principaux concepts	U 2
Vieillissement biologique	Présentation des principales modifications (morphologiques, physiologiques, psychologiques) liées au vieillissement et de leurs conséquences	
	Indication des modifications anatomiques et physiologiques liées au vieillissement (muqueuses, appareil locomoteur, cardiovasculaire, respiratoire, digestif, rénal, système nerveux, organes des sens, système endocrinien, immunitaire)	
	Définition et illustration, par des exemples, du vieillissement différentiel	
Vieillissement cognitif et psychologique : • modifications des fonctions cognitives (faculté d'apprentissage, mémoire, attention)	Indication des évolutions de la sexualité chez la personne âgée Énoncé et illustration par des exemples des modifications cognitives et psychologiques ; indication de leurs conséquences	
 évolution de l'adaptabilité désinvestissement affectif 	Définition de la notion d'autonomie chez la personne âgée et présentation de signes indiquant une perte d'autonomie	
	Énoncé des principales causes de diminution ou de perte d'autonomie	
	Indication des modifications de la mémoire, des facultés d'apprentissage, d'adaptation	
	Indication des modifications du sommeil	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
Conséquences des principaux troubles (fonctionnels, comportementaux) et des accidents (cf Physiopathologie)	Énoncé des différentes formes d'altération de l'élimination urinaire et intestinale, indication de leurs conséquences et des conduites à tenir	
(Ci Physiopathologie)	Indication des circonstances possibles de chutes et des fractures les plus courantes	
	Indication des manifestations et des conséquences d'une immobilisation prolongée	
Conséquences des principales pathologies (cardio-vasculaires, ostéo-articulaires, neurologiques, métaboliques) (cf Physiopathologie)	Indication des pathologies les plus fréquentes chez les personnes âgées, de leurs manifestations et de leurs conséquences sur la vie quotidienne	
	Indication des interactions possibles entre les différentes fonctions lors d'un dysfonctionnement	
S 11.4 Les personnes handicapées	Énoncé des principales causes de handicap	U 2
Les différents types de handicaps (cf Physiopathologie) ; données démographiques :	Présentation des principaux types de handicaps et indication d'exemples	
 handicaps physiques, mentaux handicaps congénitaux, acquis 	Illustration, à partir d'exemples de handicaps (moteur, mental, sensoriel) : - de leurs manifestations principales	
Composante du handicap (déficience, incapacité, désavantage)	- de leurs incidences sur la personne, la famille	
	Énoncé des moyens de prévention des handicaps congénitaux, acquis	
Conséquences physiologiques liées aux handicaps	Présentation d'exemples de handicaps associés	
	Définition des critères caractérisant le handicap (déficience, incapacité, désavantage)	
Conséquences comportementales des handicaps : moteurs, sensoriels, mentaux	A partir d'exemples de handicaps (moteurs, sensoriels, mentaux), mise en relation de la déficience, de l'incapacité et du désavantage	
Aspects psychologiques du handicap en fonction de l'âge, de son origine, de son évolution, de ses composantes	Présentation des conséquences du handicap moteur (nécroses, déformations, douleur, incontinence, troubles intestinaux, respiratoires) et des conduites à tenir	
	Indication des incidences sur la sexualité	
	Énumération de manifestations caractéristiques de certains handicaps (agitation, postures, troubles de la paroleparesthésie)	
	A partir d'exemples, présentation des différentes attitudes de la personne et de son entourage face au handicap	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 12. L'environnement social des publics S 12.1- La famille	Présentation de l'évolution sociologique de la famille et des différentes formes de la famille contemporaine Indication des différentes fonctions de la famille	U3
Structure, fonctions, évolution contemporaine de la famille ; dysfonctionnements Rôles et relations au sein du groupe familial	Présentation de différents types de dysfonctionnements familiaux	
(cf « Le cadre relationnel de l'aide à domicile »)	 A partir d'exemples, analyse : des rôles des parents, des enfants, des grands parents des relations entre les différentes générations et de leur évolution au cours de la vie des modifications liées à des évènements familiaux (naissance, maladie, handicap, situations de fin de vie, décès, divorce, perte d'emploi) de situations d'isolement et propositions de conduite à tenir 	
Identité socio-culturelle et influence sur le mode de vie	Indication des facteurs intervenant dans l'identité socio-culturelle (facteurs culturels, socio-professionnels, religieux, ethniques) et de leurs conséquences sur le mode de vie	
S 12.2 Vie sociale des personnes âgées	Indications es incidences psychologiques, sociales	U 3
La cessation d'activité professionnelle : aspects physiologiques, sociaux et financiers projet de vie	et financières Présentation de incidences d'un projet de vie sur la personne	0 0
Place des personnes âgées dans la société contemporaine : • situations • perception sociale du vieillissement • rôle des personnes âgées dans la société	A partir d'exemples, analyse des conditions de vie (matérielles, affectives, sociales) dans différentes situations Présentation des différentes perceptions du vieillissement par la personne, l'entourage, la société Présentation des incidences socio-économiques du vieillissement de la population	
	Illustration par des exemples des rôles économiques, sociaux, culturels des personnes âgées	
S 12.3- Vie sociale des personnes handicapées	A partir d'exemples, repérage d'indicateurs :	U 3
Place des personnes handicapées dans la société contemporaine	 de la perception du handicap par la société des comportements face au handicap du statut de la personne handicapée dans la société actuelle 	
L'insertion des personnes handicapées : • projet de vie	Présentation des incidences d'un projet de vie sur la personne	
actions d'insertion	Présentation de différentes actions d'insertion scolaire, professionnelle, sociale et de leurs limites	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 13. Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile		U3
S 13.1- Cadre juridique et institutionnel général ; cadre politique et administratif Organisation politique et administrative de la	Présentation schématique de l'organisation politique et administrative en lien avec les attributions en matière sanitaire et sociale : - l'État	
France Collectivités territoriales : attributions en matière sanitaire et sociale	- les collectivités territoriales	
S 13.2- La personnalité juridique	Différenciation entre service prestataire et service mandataire	
Définition, classification, identification (associations, services mandataires, services prestataires)	Présentation du rôle et du fonctionnement d'une association	
Droits et obligations	Énoncé des différentes caractéristiques de la capacité juridique	
La capacité juridique	Définition de la capacité juridique	
S 13.3- Statut juridique de l'enfant et de la famille	Définition du mariage et indication de ses effets	
Mariage, dissolution du mariage	Indication des conséquences des différentes formes de divorce sur les enfants	
Filiations légitime, naturelle, adoptive	Présentation des différentes formes de filiation	
S 13.4 - La protection des incapables mineurs et majeurs	Définition de l'autorité parentale	
La protection des mineurs : l'autorité parentale	Énoncé des différentes formes d'exercice de l'autorité parentale en fonction de la filiation et de la situation matrimoniale	
	Énoncé des droits et devoirs qui découlent de l'autorité parentale	
La protection de l'enfance en difficulté ou en danger :	Présentation des missions et de l'organisation de l'ASE	
la protection administrativela protection judiciaire	Énoncé des mineurs concernés : mineurs en danger, mineurs délinquants	
	Indication de l'obligation de signalement de sévices	
La protection des majeurs :	Énoncé des personnes et services destinataires du signalement	
- prévue par le code de la santé publique : hospitalisation sans consentement	Énoncé du rôle du juge pour enfants	
prévue par le code civil : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle	Présentation des deux formes d'hospitalisation des malades atteints de troubles mentaux	
	Présentation des effets des mesures de protection	
	Énoncé des différents intervenants	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 13.5- Les mesures, les services, les institutions concernant :		U3
La famille : Les modes de garde d'enfants à domicile Les mesures financières : incitations fiscales, allocations	Énoncé des différentes solutions possibles	
Les personnels intervenant auprès des familles : aides à domicile, techniciennes de l'intervention sociale et familiale, délégués à la tutelle, travailleurs sociaux	Énumération des rôles de chacun des personnels	
Le malade Système de protection sociale (sécurité sociale, side sociale mutualité sociale, side sociale).	Indication des principaux types de protection sociale, de leurs rôles respectifs et de leur financement	
aide sociale, mutualité, assurances privées) Les structures de soins alternatives à l'hospitalisation	Indication des principaux risques couverts par la sécurité sociale Énoncé des différentes prestations servies dans le cadre de l'assurance maladie	
Le secteur de soins libéral : - la profession médicale : cadre fonctionnel de l'exercice de la médecine libérale	Pour un cas simple et à partir de documents, indication du droit aux prestations	
- les auxiliaires médicaux : professions concernées, obligations	Présentation des différentes structures Lecture d'une feuille de soins et d'une prescription médicale	
	Énoncé des principes de déontologie médicale Énoncé des différentes professions, de leurs rôles	
	Présentation de leurs obligations vis à vis du patient	
La personne handicapée, la personne âgée		
Les mesures financières : différentes allocations et aides	Énoncé des mesures financières pour chaque catégorie d'usager	
Les structures et les services en faveur : - des enfants handicapés : - services de soins et d'éducation spécialisée à domicile	A partir d'une documentation, énoncé des organismes prestataires, des conditions d'attribution, des organismes à contacter	
 centres médico-psycho-pédagogiques centres d'action médico-sociale précoce des adultes handicapés et des personnes 	Présentation des différents services et structures : organismes de rattachement, missions, usagers, personnels	
 âgées : services d'aide à domicile services de soins infirmiers à domicile services complémentaires (portage des repas, téléalarme) foyers d'hébergement, de vie logements adaptés, appartements thérapeutiques structures de travail protégé 		
L'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux	Énoncé des principes de l'accueil familial	

Mention complémentaire aide à domicile

Mention complémentaire aide à domicile		
Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 14. Le cadre relationnel de l'aide à domicile		
S 14.1- La dépendance	Définition de la dépendance (dépendance d'un tiers pour les actes élémentaires de la vie courante, inaptitude à réaliser les tâches	U3
Définition, critères de la dépendance	domestiques permettant de vivre seul)	
Évaluation de l'autonomie et aides sanitaires et sociales à apporter	Indication de l'utilisation des outils d'évaluation :	
Facteurs de perte d'autonomie influençant la dépendance : - déficiences anatomiques, physiologiques, psychologiques - facteurs socio-économiques : ° facteurs individuels (âge, sexe, professions et catégories sociales, culture) ° ressources matérielles et humaines familiales	A partir d'exemples, mise en relation du degré d'autonomie observé et de l'aide prescrite Énumération de facteurs créant, favorisant ou aggravant la perte d'autonomie et justification de leurs incidences sur cette autonomie	
° ressources de l'environnement (habitat, accessibilité des services) Prévention	Énoncé d'exemples illustrant les différents niveaux de prévention	
S 14.2- L'aide à l'autonomie		U3
 La stimulation projet quotidien, projet de vie activités motrices, sensorielles, intellectuelles rôles de l'entourage, des intervenants 	Pour des cas donnés : - justification d'activités possibles afin de solliciter les fonctions motrices, sensorielles, intellectuelles, la vie sociale et de soutenir le projet de vie - présentation des rôles possibles de l'entourage, des intervenants à domicile	US
Le confort, la sécurité	cf Technologie du logement Pour des cas donnés, analyse de réalisations d'aménagement du logement à des fins de maintien à domicile	
Le rythme de vie	A partir d'exemples de rythme de vie, mise en relation des temps nécessaires de repos et des rythmes d'activités journaliers	
La relation d'aide	cf ci-dessous	
S 14.3- La relation personne aidante- personne aidée		U 3
La relation hiérarchique et fonctionnelle appliquée au système d'aide à domicile - statut - lien hiérarchique - fonction, type de tâches	A partir d'exemples : - identification des acteurs en présence (personne aidée, famille, service d'aide à domicile, intervenants à domicile) - identification de la relation fonctionnelle, du lien hiérarchique	
	ilen nierarchique	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
Les mécanismes de défense et d'adaptation de la personne aidée, de la personne aidante : rejet, agressivité, coopération, dépendance, maternage, acceptation Les conduites et les comportements : sentiment	- repérage d'attitudes mettant en évidence, un mécanisme de défense, un mécanisme de coopération	
de peur, conduite de fuite Les limites fonctionnelles et psychologiques de la		
relation d'aide (pouvoir, surinvestissement affectif, déviance, limites de compétence)		
. L'aide aux aidants : groupes de supervision, groupes de parole	Indication d'aides possibles	
S 14.4 - L'accompagnement de fin de vie	Indication de la douleur, de la plainte corporelle	
La douleur, la plainte corporelle	Énoncé des méthodes mises en place : massage, changement de position, déplacement	
L'accompagnement de fin de vie	Présentation des soins palliatifs	
L'accompagnement de fin de vie Le deuil : notion de deuil, rites, travail de deuil	Présentation des soins painatils Présentation des principes, des structures, du rôle de la famille et des intervenants Présentation de différentes manifestations de deuil	
S 15. Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile S 15.1- Méthodes d'observation et d'analyse S 15.2- Limites de l'intervention de l'aide à domicile et relations avec les autres intervenants S 15.3- Les règles de l'exercice professionnel dans le cadre du travail à domicile . Discrétion professionnelle et secret professionnel . Obligations vis à vis de la personne, de la famille : respect des valeurs, des croyances, de la liberté, du patrimoine Conduite à tenir en cas de décès	A partir de situations données et dans le cadre d'un projet de maintien à domicile, d'un plan d'aide : - observation et analyse des informations - identification des besoins - établissement d'un bilan de situation - définition des priorités en fonction des besoins et des ressources des personnes - proposition de solutions - planification de l'organisation de la mise en œuvre des actions en lien avec le projet de vie et les autres intervenants - mise en évidence des rôles des différents intervenants Énoncé des caractéristiques du secret professionnel Indication et justification de la discrétion professionnelle Indication de manifestations de non discrétion professionnelle	U3
S 15.4- Les problèmes éthiques et leurs implications relationnelles . Notion d'éthique, de bioéthique . Problèmes éthiques actuels	Présentation de situations de maltraitance Indication de la conduite à tenir Définition de l'éthique, de la bioéthique Présentation de problèmes éthiques actuels et de leurs incidences dans le domaine professionnel de l'aide à domicile	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 16. Notions de droit appliquées au secteur professionnel	Énoncé des différentes branches du droit	U 3
S 16.1- Les différentes branches du droit	Indication des attributions de différents personnels de la justice (avocats, procureur, juges)	
S 16.2- Le droit du travail	as in Justice (avecase, presureal, juges)	
S 16. 21 Les relations individuelles du travail		
Contrat de travail	Énoncé des différents types de contrat	
	A partir d'un contrat de travail, identification des éléments de ce contrat et de leurs conséquences	
Rupture du contrat de travail	Énoncé des différentes formes de rupture du contrat de travail	
	A partir de documents, présentation des modalités de licenciement et de son indemnisation	
Durée du travail, congés	Énoncé de la durée légale du travail	
	Présentation de l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la profession	
	Énoncé des différents types de congés	
Salaire	Énoncé des modalités de fixation et de paiement des salaires dans le cadre de la profession	
Formation professionnelle continue dans le domaine sanitaire et social	Énoncé des organismes compétents et des possibilités de promotion	
S 16- 22 Les relations collectives du travail	Énumération des institutions représentatives des salariés et des employeurs	
Institutions représentatives	Énoncé de leurs rôles	
Droit d'expression et négociation collective	Définition du droit d'expression	
Protection et contrôle des conditions de travail	A partir de conventions collectives du secteur professionnel, énoncé de leurs rôles et de leurs effets	
	Énoncé du rôle de la médecine du travail, de l'inspection du travail	
S 16.23 Le règlement des conflits du travail		
Conflits individuels	Énoncé des compétences du Conseil des Prud'hommes	
	A partir de documents, identification des étapes de la procédure	
Conflits collectifs	Présentation des principales formes de conflits collectifs	

S2 – PHYSIOPATHOLOGIE

Les connaissances ci-dessous sont nécessaires à la compréhension et à la justification des limites de compétences de l'aide à domicile vis-àvis des autres professionnels avec lesquels il est amené à travailler et à dialoguer.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 21. Méthodes et moyens d'investigation :		U2
S 21.1-Examen clinique . interrogatoire : signes fonctionnels, antécédents, anamnèse examen physique : inspection, palpation, auscultation, percussion.	Présentation des composantes d'une démarche diagnostique Indication des objectifs des examens physiques	
S 21.2-Examens paracliniques Nature des supports biologiques examinés S 21.21- Examens biologiques : analyse de sang,	Indication des principaux supports (liquides, tissus, organes) et énoncé d'exemples Signification et utilisation des suffixes « émie », « urie »	
d'urine, de selles, du liquide céphalo-rachidien S 21.22- Examens par imagerie diagnostique : radiologie, scannograhie, échographie, thermographie, scintigraphie, IRM	Indication et justification des principales précautions à prendre lors d'une demande d'analyse de sang, d'urine, de selles	
S 21.23- Examens par endoscopie : observation, prélèvement S 21.24- Examens par enregistrement graphique : ECG, EEG, EMG, Doppler	Énoncé des principaux types d'examens et indication d'exemples d'utilisation	
S 21.3 - Diagnostic S 21.4 - Évolution et pronostic guérison, séquelle(s), décès	Signification des termes diagnostic, pronostic, guérison, séquelles, décès Énoncé des différentes évolutions possibles d'une pathologie	
S 22. Méthodes et moyens de traitement S 22.1- Traitements médicamenteux S 22.11- Différents types Notions d'Allopathie et d'homéopathie Classification selon le type d'action :	A partir d'exemples empruntés à des situations professionnelles énoncé des différents types de traitement Définition du médicament Énoncé du rôle du principe actif et de l'excipient Énoncé des différents types d'actions et indication d'exemples	U2

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 22.12- Forme et administration des médicaments Voies d'administration	Indication des différentes voies d'administration, de leurs avantages et de leurs inconvénients	U2
Formes galéniques destinées à l'administration orale, à la voie parentérale, à la voie transmucosale, à la voie cutanée Devenir du médicament dans l'organisme Posologie Précautions d'emploi Modes et délais de conservation	Énoncé des principales formes galéniques correspondant aux différentes voies d'administration A partir d'un protocole établi ou d'une notice, repérage du mode d'administration, des effets secondaires, des précautions à prendre, de la posologie, du mode et des délais de conservation	
S 22.2 – Traitement chirurgical Classification selon l'acte chirurgical : ablation, réfection, abouchement, incision	Indication des dangers de l'automédication Énoncé des différents types d'actes chirurgicaux et indication d'exemples Signification et utilisation des suffixes « ectomie »,	
S 22.3- Traitements physiques Classification selon les agents physiques utilisés : eau, chaleur, froid, électricité, rayonnements, ultra-sons, mouvements	« plastie », « stomie », « tomie » Indication des caractéristiques de la physiothérapie Indication des noms des thérapies correspondantes et énoncé d'exemples d'utilisation	
S 22.4 - Traitements diététiques S 23. Méthodes et moyens de prévention	Indication d'exemples de pathologies nécessitant un régime alimentaire	
S 23.1- Éducation pour la santé : objectifs, moyens	Indication des objectifs de l'éducation sanitaire	
S 23.2- Hygiène publique : principales nuisances, réglementation	Indication des principales nuisances préjudiciables à la santé	
S 23.3- Hygiène individuelle : alimentation, activité physique, prévention des conduites addictives	Énoncé des principales règles d'hygiène individuelle	
S 23.4- Examens de santé S 23.5- Mesures prophylactiques - préventives : vaccination, séro-prévention - en cas de maladies infectieuses : désinfection, isolement, éviction,	A partir d'exemples donnés, énoncé de la conduite à tenir par le professionnel de l'aide à domicile en cas de conduites addictives Énoncé des principaux examens de santé et de leurs rôles	
desimection, isolement, eviction, déclaration	Indication et justification des principales mesures prophylactiques	
	Définition des différents types de vaccins	
S 23.6- Prévention des accidents domestiques	Indication des vaccinations obligatoires et recommandées Énoncé des principales mesures de prévention des accidents domestiques	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 24.1- Processus infectieux et parasitaire Agents pathogènes, pouvoir pathogène, étapes de l'infection	Énumération des principaux types d'agents pathogènes et exemples de pathologies correspondantes Définition du pouvoir pathogène Signification de la notion de « porteur asymptomatique »	U2
Différentes phases de l'infection bactérienne :	Indication des caractéristiques des deux groupes de toxines produites par les bactéries Présentation, pour un exemple donné de la phase d'incubation, d'invasion, d'état	
Modes de contamination (air, eau, aliments, terre, productions biologiques, matériels, insectes) et prévention	Description des différentes phases de l'infection : Indication des signes cliniques (rougeurs, œdèmes, diarrhées, vomissements) Énoncé des principaux modes de contamination directs et indirects Indication des voies de pénétration (cutanée, muqueuse, parentérale, sanguine) Définitions des termes asepsie, antisepsie, décontamination, désinfection, stérilisation appliquées à des situations professionnelles Définition des désinfectants, des antiseptiques ; indication d'exemples appliqués à des situations professionnelles Définition des antibiotiques et indication d'exemples	
Exemples de pathologies : tuberculose pulmonaire, tétanos, poliomyélite, SIDA, mycoses, rubéole, rougeole, varicelle, scarlatine, coqueluche, oreillons	Pour les pathologies citées, indication de l'agent pathogène, des principaux symptômes, du mode de contamination, des moyens de prévention, des conduites à tenir	
S 24.2- Processus tumoral	Indication des différences entre les notions de « tumeur bénigne » et de « tumeur maligne » . Énoncé du processus évolutif d'un cancer . Énumération d'exemples de causes de cancer à partir de situations professionnelles données	U2
S 24.3- Processus traumatiques Les lésions : plaies, brûlures, entorse, luxation, fracture	Indication dans des situations professionnelles données de la conduite à tenir en cas de plaies, brûlures, entorse, luxation et fracture et des risques liés à ces lésions	U2
Les conséquences d'une : - fracture de la colonne vertébrale avec ou sans atteinte de la moelle - fracture du col du fémur	Énoncé des conséquences neurologiques en cas d'atteinte de la colonne vertébrale cervicale, dorsale, lombaire Indication du traitement et des conséquences sur la vie quotidienne	
Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation	Énoncé des signes cutanés caractéristiques Indication des facteurs aggravants Énoncé des moyens de prévention	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 24.4- Maladies métaboliques Exemples : le diabète insulino-dépendant (DID) et le diabète non insulino-dépendant (DNID)	Énoncé des différents types de diabète Énoncé des moyens de prise en charge (traitement médicamenteux, diététique)	
S 24.5- Maladies allergiques	Indication d'exemples Énoncé de causes possibles d'allergie et des moyens de prévention	
S 24.6- Maladies héréditaires et congénitales Malformations congénitales Maladies neuro-musculaires Polyhandicaps (IMC)	Définition d'une maladie congénitale, d'une maladie héréditaire Indication d'exemples de maladies héréditaires, de maladies congénitales non héréditaires Énoncé de causes de maladies congénitales non héréditaires	
S 25. Autres processus invalidants		
S 25.1- Arthrose Exemple : Coxarthrose	Présentation du processus arthrosique Énoncé des symptômes et des principaux traitements de la coxarthrose	U2
S 25.2- Athérosclérose Exemple : insuffisance circulatoire chronique	Présentation du processus athéromateux Énoncé des principaux symptômes	
S 25.3- Insuffisance rénale	Énoncé des conséquences sur l'élimination urinaire, la consommation de boissons, l'alimentation, la prise de médicaments	
S 25.4- Incontinence urinaire	Indication des différents types d'incontinence urinaire Indication des différents types de traitement	
S 25.5- Atteintes du système nerveux		
Dépression, suicide Détérioration mentale et démences Maladie d'Alzheimer Maladie de Parkinson Sclérose en plaques Aphasie	A partir d'exemples empruntés à des situations professionnelles, indication des principales manifestations de la maladie et énoncé des conduites à tenir	
S 25.6- Atteintes sensorielles	Énoncé des manifestations de la cataracte, de la surdité et de leur traitement	

S3 - TECHNIQUES DE SERVICES A L'USAGER A DOMICILE				
Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité		
S 31. Technologies et techniques d'alimentation		U1		
S 31.1- Les produits alimentaires S 31.11- Commercialisation des aliments frais ou transformés (y compris produits de diététique infantile : laits, farines, aliments pour nourrissons) - formes de commercialisation - étiquetage - critères de qualité S 31.12- Étude technologique des différents groupes d'aliments - Laits, laits modifiés, laits pour nourrissons - Produits laitiers : fromages - Viandes, produits de la pêche, œufs - Produits céréaliers ; farines infantiles Végétaux frais, appertisés, surgelés, déshydratés - Produits sucrés - Corps gras - Boissons	Indication des principales formes de commercialisation Définition des produits de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme Lecture et interprétation de l'étiquetage Énumération des critères de qualité des aliments les plus couramment employés Indications: ° de la classification ° des formes de commercialisation ° des critères de choix ° des conditions de stockage ° des conditions de mise en œuvre pour la préparation des repas et collations Justification du choix et de l'utilisation des produits alimentaires			
 S 31.13- Réglementation des produits réfrigérés, des produits surgelés des préparations élaborées à l'avance 	Indication des règles concernant le transport, le stockage, l'utilisation des produits alimentaires			
S 31.2- Alimentation rationnelle S 3121- Alimentation de l'enfant Alimentation lactée	Énoncé des caractéristiques des différents laits (de vache, maternel, aliments lactés diététiques) Présentation des différentes catégories d'aliments lactés diététiques Indication de la ration lactée et de la répartition journalière en fonction de l'âge			
Passage à l'alimentation diversifiée	Programmation justifiée de l'introduction de différents aliments (nature, quantité) dans la ration Présentation des avantages et des inconvénients des farines et aliments en pots Justification de la texture des préparations en fonction de l'âge Évolution des rations en fonction de l'âge			
Alimentation diversifiée	Proposition de menus adaptés à l'enfant en bonne santé ou présentant des troubles digestifs			

S 31.22- Alimentation des adultes ; équilibre alimentaire	Présentation pour une catégorie d'individus, des quantités moyennes d'aliments à consommer pour chaque groupe Évolution des rations en fonction de l'âge Pour un cas donné, élaboration des menus pour plusieurs jours Justification des aliments choisis en raison de leur valeur nutritionnelle, des goûts de la personne Indication des grammages quotidiens des principaux groupes d'aliments nécessaires à des rationnaires d'âges différents	U1
S 31.23- Adaptation de menus à un régime	Énoncé des principaux types de régimes Énoncé des mesures à respecter dans le cas de régimes prescrits Pour un cas donné et à partir d'une liste d'aliments autorisés et interdits proposition de menus	
S 31.3- Techniques culinaires S 31.31- Préparation des aliments	Énoncé et justification des règles d'hygiène mises en œuvre lors des techniques de préparation, de cuisson, de conservation, de maintien et de remise en température Justification des précautions à prendre pour conserver la valeur nutritionnelle et organoleptique des aliments	
 Opérations préliminaires Cuisson des aliments : dans un liquide, dans une matière grasse, cuisson mixte, cuisson à la vapeur, cuisson au four, au micro-ondes Fabrication de liaisons, émulsions, pâtes brisée, sablée, levée, pâte à crêpes, crèmes, entremets Confection de biberons à base d'aliments lactés diététiques (en poudre) pour nourrissons, de farines diététiques instantanées Préparations mixées Utilisation des restes 	Énumération des ingrédients mis en œuvre Énoncé du principe de chaque technique Justification de l'ordre des différentes opérations Justification des transformations physicochimiques des aliments en fonction de la technique utilisée Justification du choix du mode de cuisson (en fonction du temps imparti, du régime) Respect de la prescription et du mode de préparation des biberons	
S 31.32- Techniques de conservation des aliments	Énoncé des conditions de conservation adaptées à la nature et à la gamme des aliments Pour des préparations culinaires données, indication et justification du mode et de la durée de conservation choisie	
S 31.33- Techniques de maintien ou de remise en température	Énoncé des précautions à prendre pour le maintien et la remise en température en milieu familial	

Repérage dans la réglementation des précautions à prendre lors de l'utilisation des préparations élaborées à l'avance

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 32. Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie		U1
S 32.1 Technologie des matériaux Matériaux de surfaces, de revêtement, de décoration du logement :	Justification du choix d'un matériau ou d'un textile pour un usage donné Indication et justification du protocole d'entretien d'un matériau ou d'un textile (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques	
S 32.2 Technologies des produits à usage ménager Produits de décontamination et de désinfection des surfaces, des matériaux Produits de nettoyage et d'entretien des locaux, des équipements, des matériels Produits d'entretien du linge et des vêtements Produits de lavage Produits de détachage	Définition des tremes : bactéristatique, bactéricide, fongistatique, fongicide, spoicide, virucide A partie d'une documentation, identification des ondications liées çà la composition et l'utilisation des produits. Indication et justification du choix des produits en fonction des souillures, sur support, du mode d'action du produit du résultat attendu. Indication des conditions d'emploi des produits (dosages, dilutions, durée d'action, mode d'emploi et précautions)	U 1

S 32.3 Techniques d'entretien des locaux	Indicateurs communs à l'ensemble des techniques	U1
Concept d'hygiène, de propreté, d'esthétique Dépoussiérage : manuel, mécanique Lavage :	Énoncé du principe de chaque technique Énoncé et justification de l'ordre des différentes opérations Indication des conditions de réussite, des critères de qualité Énoncé et justification des règles d'hygiène, de sécurité Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie Distinction de l'hygiène, de la propreté, de l'esthétique Indication et justification des techniques concourant à l'hygiène Énoncé des précautions à prendre pour éviter la dégradation des matériaux Pour des cas proposés: - justification de la technique en fonction du support de l'équipement et des produits	
Décontamination et désinfection du matériel et	disponibles	
des équipements	- de la technique choisie en fonction de la situation (présence de la personne, temps	
Maintenance de premier niveau du matériel utilisé et échange standard d'éléments (ampoule, fusible, joint) ou recensement des anomalies en respectant les limites de sa fonction.	disponible) - de la périodicité des tâches réalisées - du choix de produits adaptés au maintien de la sécurité	
S 32.4 - Techniques d'entretien des matériaux souples - Lavage du linge et des vêtements courants : lavage manuel, mécanique - Détachage - Repassage	Justification des précautions à prendre pour éviter des détériorations Pour un cas donné, justification : de la technique de détachage choisie du produits et de la technique de lavage, de la technique de repassage	U1
- Réfection courante et adaptation des vêtements à la main, à la machine à coudre	Pour un cas donné, justification des adaptations, de la technique adoptée Justification d'un plan de rangement du linge et	
- Rangement du linge et des vêtements	des vêtements	
S 32.5- Entretien des plantes, alimentation et hygiène des animaux	A partir d'une documentation ou selon les consignes données, identification des tâches à réaliser	

S 33. Gestion et organisation familiale

S 33.1- Achats

- Différents points de vente, avantages, inconvénients
- Critères d'achat
- Rapport qualité-prix
- Équivalences de produits

S 33.2- Gestion de budget

- Composantes d'un budget
- Gestion du budget
- Budget prévisionnel
- Tenue d'un livre de compte

S 33.3 - Gestion des stocks

- Produits alimentaires, d'entretien, d'hygiène, de pharmacie : principales catégories de produits, spécificités, usage, conservation
- Règles de rangement

S 33.4 - Gestion administrative

Pour les documents administratifs courants (Télécom, EDF, URSSAF, SS, Impôts, Banque...):

- modalités d'utilisation
- modes de paiement
- durée d'archivage

Techniques de classement

- . Énumération des caractéristiques de chacun et justification du choix pour une situation donnée
- . Justification du choix d'un achat donné
- . Analyse du rapport qualité-prix pour un produit donné
- . Classification de produits divers en respectant les équivalences
- . Pour différentes situations, analyse du budget et de la part relative des différents postes
- . Justification de l'organisation d'un livre de compte
- . Choix et justification du stock pour une situation donnée
- . Énoncé des règles de sécurité pour le rangement
- . Mise en relation entre la spécificité des produits et leur rangement
- . Formulation d'une demande de renseignements adaptée à une situation donnée
- . Rigueur et exactitude du vocabulaire employé
- . Pour une démarche donnée, sélection des documents nécessaires
- . Indication des règles à respecter lors de différents modes de paiement
- . Énoncé des délais à respecter et des durées d'archivage pour ces documents
- . Énoncé et justification de différentes techniques de classement

U1

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unités
S 34. Technologies et techniques d'aide sanitaire		U2
S 34.1- Produits, matériels et accessoires		
Différentes formes, propriétés, usage, précautions d'emploi et entretien S 34.11- Produits d'hygiène et de soins courants (savons, produits antiseptiques, produits de soins esthétiques -crème de soins esthétiques et produits de maquillage-, produits capillaires, produits pour le rasage S 34.12- Matériels de soins d'hygiène, de confort, d'aide au déplacement : - de soins d'hygiène : pédiluve, bassin, coupeongles - de soins spécifiques : changes, poches d'urine, étuis péniens, poches fécales, prothèses, aspirateurs de mucosités - de repos : lits médicalisés, différents types de matelas, accessoires - aides techniques :	Définition d'un produit d'hygiène corporelle, d'un produit cosmétique Énoncé des principes actifs pour chaque type de produits et indication d'exemples Énoncé des propriétés et des utilisations des différents produits Justification des modalités d'utilisation et des précautions d'emploi Énoncé des différentes fonctions des matériels Énoncé des conditions d'utilisation et des limites de compétences de l'aide à domicile Justification des matériels utilisés	
S 34.2- Techniques de soins d'hygiène		
 Hygiène corporelle Hygiène et utilisation des matériels et accessoires : prothèses, collecteurs d'excreta Aide aux fonctions d'élimination : mobilisation, installation, pose de suppositoire, surveillance de la diurèse, des selles S 34.3- Techniques de confort Réfection, change d'un lit Habillage, déshabillage, pose d'appareillage Installation dans un lit, un siège Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation S 34.4- Techniques d'aide aux activités motrices Aide au lever, au coucher, à la marche, à la préhension 	Justification des techniques choisies en fonction du degré d'autonomie des personnes, des conditions matérielles, des consignes, du résultat escompté Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour solliciter sa participation Justification de la conduite à tenir pour respecter la pudeur, le confort de la personne Indication de la durée moyenne des prestations Indication des conditions de réussite Indication des critères de qualité du résultat Indication et justification des modalités d'hygiène et de sécurité relatives : à l'usager à l'opérateur aux matériels, aux matériaux utilisés Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie mis en œuvre Identification des techniques relevant spécifiquement de l'aide à domicile et indication des limites de compétences	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unités	
S 34.5- Techniques de prévention et de sécurité		U2	
Facteurs de risques et moyens de prévention à domicile	A partir de cas donnés, analyse des risques encourus par les usagers au domicile et énoncé de moyens de prévention		
Médicaments (cf physiopathologie)	Énoncé des risques liés à la dispensiation et l'utilisation des médicaments et énoncé des précautions à prendre		
Composition d'une pharmacie familiale	Indication et justification de la composition Justification des modalités et précautions		
Techniques de secourisme (cf AFPS ou SST)	d'utilisation		
S 35. Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile	Formation PRAP du secteur sanitaire et social	U2	
S 35.1 - Troubles et accidents liés aux manutentions	Énoncé des troubles et accidents (douleur, lumbago, sciatique, hernie discale, déchirement musculaire) Étude de statistiques		
S 35.2 - Principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de manutentions	Pour une situation donnée, analyse des différents mouvements à effectuer Mise en relation de différents mouvements et des possibilités anatomiques Énoncé des principes de sécurité physique et d'économie d'effort		
S 35.3 - Les différentes manutentions			
retournement, redressement, abaissement, réhaussement, translation, transfert, transport			
S 35.4 - Exercices physiques - destinés à renforcer la musculature, - à éviter la fatigue musculaire	Énoncé et justification de mouvements de relaxation, d'exercices de renforcement musculaire		

S 36. Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation		U3
Fabrication d'éléments (découpe, assemblage)	Indication de jeux ou de loisirs adaptés pour différents âges et degré d'autonomie	
Techniques de jeux et de loisirs : jeux individuels, de société, récit, lecture, chant, activités manuelles, activités d'extérieur	Indication des objectifs possibles de différents types de jeux ou de loisirs en fonction des personnes (âge, degré d'autonomie) Indication de jeux ou d'activités favorisant : - le développement ou le maintien de l'autonomie motrice - le développement ou le maintien de l'autonomie mentale (stimulation de la mémoire) - le développement ou le maintien des relations sociales (prévention de l'isolement)	
Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne pour des activités de loisirs	Énoncé du degré de participation possible dans un cas donné Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour solliciter sa participation	
Projet quotidien, projet de vie	Énumération et justification des différentes phases de l'élaboration d'un projet Justification d'un projet quotidien dans une situation donnée Justification d'un projet de vie dans une situation donnée A partir d'une situation donnée, proposition d'activités au travers des tâches de la vie quotidienne et de loisirs Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne	

S4 - TECHNOLOGIES DU LOGEMENT

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S 41. Étude du logement		U1
 \$ 41.1- Structure des logements types, orientations, surfaces fonctions des pièces et agencement aménagement: équipements, appareils, mobiliers 	Repérage sur un plan du type de logement, de l'orientation, des surfaces, de son agencement Mise en relation de la fonction d'une pièce et des aménagements indispensables pour répondre à cette fonction	
S 41.2- Adaptation de l'agencement, des équipements, du mobilier aux besoins de la personne en fonction de son âge, de son autonomie		
 adaptation de l'accès et des circulations accessibilité aux équipements, aux matériels mobiliers, équipements adaptés et aides 	Indication d'aides et de solutions techniques possibles lors de la conception ou de l'aménagement d'un logement	
techniques pour : l'hygiène : douches, baignoires, WC le repos : lits et literies adaptés les déplacements : fauteuils les repas les loisirs l'habillement	Pour une situation donnée, exemples de solutions simples permettant l'adaptation du logement aux besoins des personnes pour en assurer la fonctionnalité et la sécurité	
 systèmes de télécommande, de téléalarme réglementation et recommandations en matière de circulation et d'accessibilité au logement 		
S 41.3- Facteurs d'hygiène et de confort du logement - qualité de l'air du logement - confort thermique - confort acoustique - confort visuel	Énoncé des sources de pollution de l'air d'un logement et indication des conséquences (santé des personnes et salubrité du logement) Indication des facteurs de confort thermique du logement (températures optimales des pièces, degré hygrométrique, circulation et renouvellement de l'air) Énoncé des facteurs de nuisances sonores dans un logement . Énoncé de solutions techniques assurant l'hygiène et le confort dans un logement	
S 41.4- Équipements généraux	. Indication de différents types de circuits	
<u>S 41.41- Alimentation en électricité</u> - installation électrique d'un logement - compteurs ; tarifications ; coût de l'électricité	électriques dans un logement et de leur rôle . Indication de la fonction des différents éléments d'un circuit électrique . Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, tarif, taxes) et indication de leur signification	
S 41.42- Alimentation en combustible gazeux, liquides, solides - caractéristiques des différents combustibles et production d'énergie thermique – utilisations - modes d'approvisionnement ; stockage - tarifications et coûts	Énoncé des caractéristiques des différents combustibles : nature, origine, utilisations Énoncé du principe d'une réaction de combustion complète et des conditions optimales de combustion avec mise en relation des risques liés à une mauvaise combustion Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, quantité livrée, tarif, taxes) et indication de leur signification	

<u>S 41.43- Aération, ventilation, chauffage des logements</u>

- modes d'aération et de ventilation
- modes de chauffage (individuels et collectifs)
- régulation

S41.44- Alimentation en eau potable

- distribution de l'eau dans le logement
- consommation en eau : coût de l'eau

<u>S 41.45- Production d'eau chaude</u> Modes de production de l'eau chaude dans le logement

S 41.46- Évacuation des eaux usées et des déchets

- dispositifs d'assainissement autonomes
- dispositifs collectifs d'évacuation et de collecte

S 41. 5- Sécurité dans le logement

Dispositifs de détection et règles de sécurité (sécurité électrique, sécurité relative aux combustibles, sécurité liée aux équipements, sécurité dans les activités, sécurité des personnes et des biens)

S 42. Technologie des appareils ménagers

- ° fonctions des matériels
- ° principe
- ° utilisation rationnelle
- ° entretien et maintenance
- ° coût de fonctionnement

S 42.1 - Appareils de préparation des aliments robots ménagers

S 42.2- Appareils de conservation :

réfrigérateur, congélateur, appareil mixte

S 42.3- Appareils de cuisson :

cuisinières, tables de cuisson, fours, ustensiles de cuisson : marmites sous pression...

S 42.4 - Appareils d'entretien de la vaisselle : lave-vaisselle

S 42.5 - Appareils de remise en état du linge et des vêtements :

lave-linge, sèche-linge, fer à repasser, machine à coudre

S 42.6- Appareils d'entretien des locaux :

aspirateurs, circuses

Énoncé des moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de l'air

Indication du principe des modes de chauffage et de leur régulation

Indication du besoin en eau lié aux activités quotidiennes

Identification des différentes mentions d'une facture (location compteur, consommation, tarif, taxes ...) et indication de leur signification

Énoncé des modes de production d'eau chaude et indication de leur principe

Indication des différents dispositifs et de leurs principes

Indication des précautions à prendre pour maintenir le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement autonomes

Indication des risques existants dans un logement en fonction de son aménagement, de l'âge, de l'autonomie des personnes

Indication du principe des dispositifs de sécurité électrique, des dispositifs de sécurité relatifs aux combustibles

Mise en relation des règles élémentaires de sécurité pour des activités données et des risques encourus en cas de non respect

Indication de la fonction globale des matériels Énoncé du principe de fonctionnement et identification sur un schéma des organes (fonctionnels, de commande..)

Identification sur une fiche technique d'appareil des consignes d'utilisation, de nettoyage, de maintien en état Indication et justification des conditions d'utilisations (choix des accessoires, réglage de puissance, du temps, de la température...)

Indication et justification des opérations de maintien en état de fonctionnement (détartrage, dégivrage, vidange, désobturation ...) Indication et justification

des opérations de nettoyage (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques) Énoncé des règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation et au cours des opérations de nettoyage et de maintien en état de fonctionnement

Énoncé des signes de dysfonctionnement Calcul du coût de fonctionnement d'un appareil pour une utilisation donnée

U1

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

С	COMPÉTENCES	SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS			SSOCIÉS
		S1	S2	S3	S4

UNITÉ U 1 : GESTION ET RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

C 31 C 32 C 33 C 34	Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue Gérer les stocks Gérer le budget imparti Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne		
C 41	Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés conformes aux régimes prescrits		
C 42	Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements		
C 43	Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité		

UNITÉ U 2 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DANS LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

C 21	Recueillir des données		
C 23	Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes		
C 45	Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements		
C 46	Assurer la prévention et la sécurité		
C 47	Évaluer et ajuster son action		

UNITÉ U 3 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LA VIE RELATIONNELLE ET SOCIALE

C 11 C 12	Créer une situation d'échange Conseiller, négocier		
C 13	Rendre compte aux interlocuteurs concernés		
C 14	S'intégrer dans une équipe de travail		
C 22	Établir un bilan de situation		
C 44	Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs		



ANNEXE II

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

OBJECTIFS

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre au candidat d'acquérir, de compléter et de mettre en œuvre les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) requises pour l'exercice des fonctions relevant de l'aide à domicile. Elles contribuent à développer les capacités d'autonomie, d'initiative, de responsabilité et d'adaptabilité.

La formation en milieu professionnel est l'occasion :

- d'appréhender concrètement les structures et les différents partenaires intervenant à domicile ;
- de découvrir les différents types de personnes aidées dans le contexte d'un travail au domicile privé ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- de percevoir les spécificités du travail à domicile dans ses dimensions de responsabilité et de solitude d'exercice:
- de s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, des savoir-faire et des savoirs définis dans le référentiel du diplôme.

ORGANISATION

1- Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de seize semaines, soit 512 heures.

Dix semaines se dérouleront au domicile privé avec obligatoirement une période de six semaines au domicile privé individuel.

Dans le cas très exceptionnel où les conditions horaires ne peuvent être respectées au domicile privé individuel, la durée de cette période de formation en milieu professionnel ne pourra être inférieure à 150 heures.

Pour les candidats de la voie scolaire, la formation en milieu professionnel doit se dérouler dans deux lieux différents :

- d'une part, en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées ;
- d'autre part, au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une planification visant à assurer la cohérence de la formation. Il est recommandé de diversifier les publics lors des différentes périodes en entreprise et de veiller à la complémentarité des activités confiées au stagiaire. La répartition précise dans le temps des différentes périodes est laissée à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique (ou le cas échéant des représentants de la profession), pour tenir compte des conditions locales et du projet pédagogique.

Néanmoins, il est bon de privilégier en début de formation les milieux où l'encadrement de l'élève est le plus important. Une alternance de période en structures médico-sociales ou sociales et de période au domicile privé semble opportune.

L'organisation de chaque période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le responsable de l'entreprise d'accueil des élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés, conformément à la convention type définie par la note de service n°96-241 du 15 octobre 1996 (BO n°38 du 24 octobre 1996) modifiée par la note de service DESCO A 7 n° 259 du 13 juillet 2001.

Les stagiaires doivent satisfaire aux conditions de vaccination et aux autres exigences du milieu professionnel selon la réglementation en vigueur.

Au terme de la période de formation réalisée au domicile privé, le candidat réalise le dossier support de l'évaluation de l'unité U 3.

Ce dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, sera accompagné obligatoirement :

- des attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel (durées, secteurs d'activité, activités effectuées). Ces attestations sont visées par chaque responsable de structures d'accueil.
- des fiches d'appréciations remplies et signées par les professionnels-tuteurs des périodes de formation en entreprise au domicile privé. Elles sont également signées par les responsables des structures.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier de l'élève, attestations de périodes de formation en milieu professionnel et fiches d'appréciations des périodes de formation en milieu professionnel au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Un candidat qui n'aura pas présenté le dossier complet, ne pourra pas passer l'épreuve U 3.

2- Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs de la formation en entreprise et du dossier attendu pour l'épreuve U 3 qui est identique à celui des candidats de la voie scolaire.

Il est donc important que les divers aspects de la formation en entreprise soient effectués par l'apprenti. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation l'article R.117-5-1 du code du travail sera mis en application.

3- Voie de la formation professionnelle continue

a) candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel(16 semaines) s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Les modalités de la formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en entreprise obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées au domicile privé des personnes sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le dossier produit par ces candidats est en tout point conforme aux dispositions prévues pour les candidats scolaires. Dans ce cas, les attestations seront signées de l'employeur.

b) candidat en situation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par une ou plusieurs attestations d'activités professionnelles certifiant que l'intéressé a exercé les activités au domicile privé des personnes en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel (800 heures minimum) pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat réalise un dossier de ses activités dans le même esprit qui préside à l'élaboration du dossier, support de l'évaluation de l'unité U 3, pour les autres candidats. Les modalités de remise du dossier sont identiques à celles des candidats scolaires, apprentis et issus de la formation continue visés au a)

4- Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Ce candidat réalise un dossier de ses activités conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement. (cf.supra, chapitre 3b)

ÉVALUATION DES ACQUIS

Candidats scolaires

- Unité 2

La (ou les) période(s) de formation en structures médico-sociales ou sociales font l'objet d'une évaluation conduite par le professionnel-tuteur en concertation avec un membre de l'équipe pédagogique.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document, remis aux entreprises d'accueil par le centre de formation. Ce document, validé par l'IEN de la spécialité et le conseiller de l'enseignement technologique (ou le cas échéant par des représentants de la profession) est élaboré à partir du référentiel.

- Unité 3

Pour les périodes de formation professionnelle au domicile privé (collectif / individuel), chaque période fait l'objet d'une évaluation par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) sous la forme d'une fiche d'appréciation fournie par le centre de formation. Ces fiches sont intégrées dans le dossier support de l'épreuve U3.

Candidats apprentis

Dans le cas où le centre de formation d'apprentis est habilité au CCF pour la section considérée, les évaluations s'appuient sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Candidats de la formation continue relevant des établissements publics de formation continue

L'évaluation s'appuie sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Ces candidats peuvent toutefois être dispensés d'effectuer les périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'au moins 6 mois d'activité professionnelle correspondant à la finalité professionnelle du diplôme. L'activité professionnelle devra avoir été exercée au domicile privé des personnes en qualité de salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédent l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédent l'examen (minimum 800 heures).

Candidats se présentant au titre de 3 années d'expérience professionnelle

Ces candidats réalisent un dossier conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle en situation de perfectionnement.

DURÉE MINIMALE DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Cette durée minimale est fixée à 10 semaines au domicile privé des personnes (domicile collectif ou individuel).



ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAII AIDE À DOMICILE	privés sou Appr (CFA et	nts publics et us contrat) entis sections ge habilités*) ofessionnelle inue	Autres candidats			
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne	U 1	3	CCF		pratique et orale	3 heures
E2 - Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	U 2	3	CCF		pratique écrite et orale	3 heures
E3 - Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	U 3	3	ponctuelle orale	45 min	ponctuelle orale	45 min.

CCF : contrôle en cours de formation.

^{*} L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).



ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

U 1

ÉPREUVE E 1 : GESTION ET RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE coefficient 3

• Objectifs et contenu de l'épreuve :

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- organisation du travail
- gestion du budget
- aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives
- prévision et réalisation de repas
- entretien et aménagement du cadre de vie, entretien des équipements, du linge et des vêtements

Elle porte sur les compétences terminales :

- C31- Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
- C32- Gérer les stocks
- C33- Gérer le budget imparti
- C34- Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
- C41- Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C42- Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C43- Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité

et les savoirs associés :

S3- Techniques de services à l'usager à domicile :

S31- Technologies et techniques d'alimentation

S32- Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie

S33- Gestion et organisation familiale

S4- Technologies du logement :

S41- Étude du logement

S42- Technologie des appareils ménagers

Modes d'évaluation :

⇒ Épreuve ponctuelle pratique, écrite et orale d'une durée de 3 heures

Pour une situation professionnelle empruntée au domicile, construite autour de plusieurs activités, le candidat doit :

- planifier et organiser son travail
- établir un budget prévisionnel des achats
- renseigner des documents administratifs courants
- concevoir un repas et en préparer une partie
- assurer l'entretien et l'aménagement d'un local, l'entretien des équipements et/ou l'entretien de linge et de vêtements

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, organisé en centre de formation, à l'occasion d'une situation d'évaluation.

Elle est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. Elle s'appuie sur un contexte professionnel emprunté au domicile, d'une durée comparable à la durée d'une intervention à domicile, construite autour de plusieurs activités. Il sera demandé au candidat de justifier ses activités.

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration de la situation d'évaluation, des critères propres aux activités, évaluation des candidats...).

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

ÉPREUVE E 2 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DANS LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

U 2 coefficient 3

• Objectifs et contenu de l'épreuve :

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- recueil de données et des consignes
- soins d'hygiène corporelle, confort, aide aux activités motrices et aux déplacements gestion de la qualité

Elle porte sur les compétences terminales :

- C21- Recueillir les données
- C23- Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes
- C45- Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements
- C46- Assurer la prévention et la sécurité
- C47- Évaluer et ajuster son action

et les savoirs associés :

- S1- Sciences Médico-sociales :
 - S11. Connaissance des publics :
 - S11.1 Cadre démographique et socio-économique
 - S11.2 L'enfant
 - S11.3 La personne âgée
 - S11.4 Les personnes handicapées
- S2- Physiopathologie:
 - S21. Méthodes et moyens d'investigation
 - S22. Méthodes et moyens de traitement
 - S23. Méthodes et moyens de prévention
 - S24. Principaux processus pathologiques
 - S25. Autres processus invalidants
- S3 Techniques de services à l'usager à domicile :
 - S34. Technologie et techniques d'aide sanitaire
 - S35. Techniques de manutention des personnes à mobilité réduite

• Modes d'évaluation :

⇒ Épreuve ponctuelle écrite et orale d'une durée de 3 heures

Dans une structure médico-sociale ou sociale, choisie par l'autorité académique ou dans un établissement scolaire équipé, pour une situation professionnelle donnée, le candidat doit :

- procéder à un recueil de données
- déterminer les objectifs et les priorités de son action
- réaliser les soins d'hygiène corporelle et/ou d'aide au confort et aux activités motrices
- mettre en œuvre les techniques de prévention et de sécurité,
 - notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite
- évaluer la qualité de ses activités.

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités et d'en envisager éventuellement l'adaptation dans le contexte du domicile. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés. Le candidat sera également évalué sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée. Cette partie sera évaluée par un écrit d'une durée d'une heure intégrée dans la durée de l'épreuve.

Les techniques de secourisme sont validées par le certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou de l'Attestation de Formation au Premier Secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation : l'une des situations a lieu en centre de formation, l'autre se déroule au cours de la formation en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des deux situations sont d'égale valeur et s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale de l'unité U 2.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

→Évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. La note proposée au jury prend en compte les résultats obtenus par le candidat à l'occasion d'une situation d'évaluation des savoir-faire et des savoirs associés. Cette situation, d'une durée comparable à celle d'une intervention à domicile, doit mettre en œuvre plusieurs techniques (soins d'hygiène corporelle et/ou aide au confort et aux activités motrices, techniques de prévention et de sécurité, notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite) et correspondre à des situations d'activités professionnelles.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats...)

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité au travers des justifications apportées par le candidat.

Le candidat sera également évalué, par un écrit d'une durée d'une heure, sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée.

Les techniques de secourisme seront validées par le certificat Sauveteur Secouriste du Travail (STT) ou l'attestation de formation aux premier secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

→ Évaluation en milieu professionnel

L'évaluation est organisée au cours de la formation en en milieu professionnel en structures médicosociales ou sociales. L'évaluation est mise en place par le professionnel-tuteur à partir de critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel, par le centre de formation et remis à la structure d'accueil.

L'évaluation porte sur les savoir-faire et les savoirs associés décrits dans l'unité.

L'évaluation est effectuée par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s). Un bilan est effectué en fin de période de formation en milieu professionnel et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et un enseignant.

Les attestations des périodes de formation en milieu professionnel en structures médico-sociales et sociales sont exigées pour présenter l'épreuve (sauf dans le cas de dispense de l'unité U 2). Elles sont jointes au dossier support de l'unité U 3.

ÉPREUVE E3: ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE U 3
DANS LA VIE RELATIONNELLE ET SOCIALE coefficient 3

• Objectifs et contenu de l'épreuve :

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- communication professionnelle, responsabilité et déontologie
- bilan de situation
- animation et activités de maintien de la vie sociale
- compte rendu de l'activité
- analyse du vécu professionnel

Elle porte sur les compétences terminales :

- C11- Créer une situation d'échange
- C12- Conseiller, négocier
- C13- Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C14- S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
- C22- Établir un bilan de situation
- C44- Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs

et les savoirs associés :

- S1- Sciences médico-sociales :
 - S12. L'environnement social des publics
 - S13. Cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
 - S14. Le cadre relationnel de l'aide à domicile
 - S15. Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
 - S16. Notions de droit appliquées au secteur professionnel
- S3- Techniques de services à l'usager à domicile
 - S36. Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

• Modes d'évaluation :

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 45 minutes

L'épreuve prend appui sur un dossier support établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel effectuées au domicile privé des personnes ou de l'expérience professionnelle pratiquée au domicile privé des personnes.

Le candidat présente dans ce dossier le cadre d'exercice professionnel et deux situations qu'il a choisies. Elles doivent être différentes (niveau d'autonomie des personnes, environnement humain et matériel...). Le candidat précise notamment les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, son rôle dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. Il présente également les difficultés éventuellement rencontrées, les remédiations mises en place ou possibles et les relations avec les autres professionnels.

L'une des situations mettra en œuvre obligatoirement la compétence C44.

Le dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, est obligatoirement accompagné de l'ensemble des documents relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel ou à l'expérience professionnelle selon le statut du candidat.

Les candidats produiront :

- les attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel ou les attestations d'activités professionnelles remplies par les responsables des structures d'accueil précisant les lieux, les durées ainsi que les activités effectuées par le candidat.
- les fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé des personnes, remplies par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et signées obligatoirement par les responsables des structures.

Mention complémentaire aide à domicile

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé (durée: 15 minutes au plus) au cours duquel le candidat situe sa position dans le contexte professionnel (cadre juridique, institutionnel et relationnel) et justifie le choix des situations présentées dans le dossier ;
- un entretien (durée: 30 minutes) permettant d'évaluer :
 - les compétences et les savoirs associés relatifs à l'unité 3 et tout particulièrement C44
 - la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile.

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier du candidat, attestations des périodes de formation en entreprise ou attestations d'activités professionnelles et fiches d'appréciation de la période de formation au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

En cas d'absence du dossier ou en cas d'absence partielle ou totale des attestations de formation ou attestation d'activités à la date fixée par le recteur, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve U 3.

Mention complémentaire aide à domicile

ANNEXE V

CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

M.C. AIDE A DOMICILE (arrêté du 28 juillet 1995) dernière session 2004	M.C. AIDE A DOMICILE (définie par le présent arrêté) 1 ^{ère} session 2005						
EP 1 : Épreuve pratique	U 1 : Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne						
EP 3 : Entretien	U 3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale						

Commentaire:

A la demande du candidat et pour la durée de validité restante,

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP1 (arrêté du 28 juillet 1995) est reportée à l'épreuve U 1 (présent arrêté)
- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP 3 (arrêté 28 juillet 1995) est reportée sur l'épreuve U 3 (présent arrêté).



ANNEXE VI

DISPENSES D'UNITÉS

DISPENSES D'UNITÉS ET D'ÉPREUVES

Ministères ou organismes certificateurs	Éducation			Santé - Social		Agriculture			Travail	FEPEM		
Diplômes	BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite Enfance	BEP Bioservices – dominante ATA	CAP employé technique de collectivités CAP assistant technique en milieux familial et collectif	Certificat Aide médico psychologique	Diplôme professionnel d'Aide Soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	BEPA option services aux personnes	CAPA services en milieu rural	CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial	Titre Assistant de vie	Titre d'employé familial polyvalent
Unité 1- Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne												
Unité 2- Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie												
Unité 3- Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale												

Dispense d'unité

L'unité 3 ne fait l'objet d'aucune dispense

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Arrêté du 21 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 10 septembre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire aide à domicile

NORMEN E 0602726 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

VU le code de l'Éducation et notamment ses articles D 337-139 à D 337-160;

VU l'arrêté du 10 septembre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire aide à domicile ;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 7 juillet 2006,

ARRETENT

Article 1^{er -} - Dans les annexes I, III, IV, V et VI de l'arrêté du 10 septembre 2004 susvisé, l'intitulé de l'unité U1 et de l'épreuve E1 :

- « gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne »

est remplacé par l'intitulé :

- « techniques de services à l'usager ».

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2008 des examens.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 21 novembre 2006.

Le directeur général de l'enseignement scolaire Le directeur général de l'action sociale

Roland DEBBASCH Jean-Jacques TREGOAT

Journal officiel du 8 décembre 2006

Nota : Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 21 décembre 2006.

L'arrêté sera disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. Il sera diffusé en ligne à l'adresse suivante : http://www.cndp.fr/outils-doc/